

Les Pithou, une famille au cœur des guerres de religion

(Dossier réalisé par le service éducatif de la médiathèque de Troyes)

Introduction

1. *La Chronique de Troyes et de la Champagne* de Nicolas Pithou, un témoignage protestant sur l'Eglise du XVI^e siècle, la Réforme et les guerres de religion
2. La participation de Pierre Pithou, catholique modéré, à la rédaction de *La Satyre Ménippée*

Introduction :

Le XVI^e siècle vit éclater l'unité de l'Église occidentale, en raison de la volonté d'un moine allemand, Martin Luther, suivi en cela par de nombreux autres réformateurs (dont le Français Calvin, installé à Genève) de corriger ce qu'il considérait être les abus de l'Église de Rome (celle du pape). L'Europe se divisa alors entre catholiques, qui restèrent fidèles au pape, et protestants (ou réformés).

La famille Pithou participa pleinement à ces interrogations religieuses du XVI^e siècle. Tous ses membres, du père, Pierre « I^{er} », aux fils, filles, neveux, nièces, furent de façon plus ou moins constante des adeptes de la Réforme. Cela ne les empêchait pas de conserver des liens étroits avec l'Église catholique qui restait une institution incontournable dans la vie de tout habitant du royaume de France. L'éclatement des guerres de religion, au début des années 1560, obligea chacun à se positionner. Les frères aînés, Nicolas et Jean, décidèrent de rester en-dehors de l'Église de Rome, ce qui leur imposa une existence des plus précaires et mouvementées. Les cadets, Pierre et François, réintégrèrent définitivement le giron de l'Église catholique après le massacre de la Saint-Barthélémy en 1572.

Deux œuvres, l'une rédigée par Nicolas Pithou, l'autre co-écrite par son demi-frère Pierre avec d'autres grands intellectuels de l'époque, portent témoignage des passions et interrogations religieuses et politiques qui secouèrent l'Occident au XVI^e siècle : *La Chronique de Troyes et de la Champagne* (pour la présentation de cette œuvre, voir la rubrique « Les Pithou, la passion des livres et du savoir ») et *La Satyre Ménippée*.

1. La Chronique de Troyes et de la Champagne de Nicolas Pithou, un témoignage protestant sur l'Église du XVI^e siècle, la Réforme et les guerres de religion

A. L'Église catholique présentée par Nicolas Pithou dans sa Chronique de Troyes et de la Champagne (livre 1)

L'horrible changement

« Mays aussi on peut dire franchement, qu'elle [la doctrine chrétienne] ne demeura pas toujours en son entier, et qu'on ne garda pas en tout et par tout la pureté d'icelle comme l'experience l'a monsté. [...] Je croy qu'il en print tout ne plus ne moins que à bon pere de famille, lequel emploiera quelques massons et ouvriers pour bastir dessus un bon et ferme fondement quelque edifice, et ilz s'y porteront si desloiamment, qu'ilz y emploieront seulement du maillon, plattras, et autres estoffes et matieres non recevables, ny correspondantes.

Mays je ne sçauois pas vous dire asseurement, d'où, comment, et en quel temps advint cet horrible changement, et alteration de ceste premiere doctrine, pour fayre place à tant de superstitions et inventions des hommes qu'on y establi[t]. Il est vray semblable qu'on y proceda de mesme façon qu'on fit quasi par tout ailleurs, pour embrouiller le pur service de Dieu. A sçavoir, non point tout à un coup, ny tout à l'ouvert, ains couvertement, peu à peu, tout doucement, par degrés, quasi en glissant, et comme par-dessous terre, et sans qu'on s'en apperceut, voyre par un long traict de temps. [...]

On commença tout premierement par l'introduction et establissement de quelques inventions, ceremonies et superstitions legeres, qu'on mist tout doucement en avant, qui en apparence sembloient estre de nulle importance. Mays de fait traisnerent une queue si longue et si venimeuse, que finalement elles apporterent un fort grand dommage à la pieté, et au pur et vray service de Dieu. Après qu'elles eurent esté par trop legerement et inconsiderement admises et receues, sans se soucier de l'advenir, on ne cessa par après d'en charger tant et tant l'une sur l'autre, et ores d'entasser inventions sur inventions, qu'ilz nommerent service de Dieu, que par succession de temps le nombre en fut infini, et s'accrurent comme une haute montagne, laquelle commença à etouffer une partie du pur service de Dieu. [...]

Or ceste grande confusion et desordre proceda principalement faute de bien remparer du commencement contre telz assaults, et mettre tousjours au devant le rempart de la pure parolle de Dieu, qui comme une bonne et forte levée eust defendu le flux de ces torrens, qui depuis noyerent quasi tout ce bel edifice. [...] »

☞ Dans quels domaines s'est effectué l'« horrible changement » évoqué par Nicolas Pithou ?

Un clergé incompetent et trompeur

« Mays le pis fut quand les successeurs des bons evesques et pasteurs ne se contentants pas d'avoir leur nourriture et de quoy estre couverts suivant les reiges de s. Paul, ceste maudite avarice et pernitiouse ambition saisit et embraza leurs cœurs, et que oublians le devoir de leur charge s'engagerent aux affaires d'Estat, et des principautez mondaines, abandonnans les Eglises, qui leur estoient commises, rejeterent la charge d'icelles sur les espauls d'autres pour se charger de celles de ce monde. [...] Comme il nous est representé par un fort ancien quatrain que les petits enfans chantent dès long temps, à la grande honte, et au grand deshonneur de tels evesques fait-neants, qui est tel :

Le temps passé au ciecle d'or,
Crosses de boys, evesque d'or.
Maintenant sont changés les loix,
Crosses d'or, evesques de boys.

[...]

Ilz introduirent une doctrine qui n'advouoit point la pure parolle de Dieu escripte, pour substance et raigle seule et suffisante de toute verité, car ilz publierent et firent entendre par tout, que tou ce qui est necessaire à salut, et qu'il nous fault croire, n'est pas comprins ès escripts des prophetes et apostres seulement, mays aussy en quelques ordonnances et traditions, qu'ils disoient, sans toutefois en donner approbation, avoir esté enseignées et laissées par vive voix à l'Eglise par les apostres, et bailliées de main en main à leurs successeurs, sans estre couchées par escrit. Que cela devoit estre tenu pour reigle infaillible et catholique, et comme un arrest de la court celeste, sur peine d'excommuniement. [...]

Et pour oster au peuple le vray moyen d'esprouver les esprits s'ilz sont de Dieu, et discerner ses vrays messagers d'avec les trompeurs, on ne voulut plus qu'il eust cognoissande de la parolle de Dieu, qui est la vray pierre de touche pour esprouver toutes doctrines : et alors deffendit-on tout à plat de l'avoir, et la lire en langage vulgaire : tant craint la faulse religion d'estre decouverte. [...]

Entre les livres qui de ce temps-là couvert de si espesses tenebres avoient la vogue, il s'en trouvoit un que j'ay par devers moy, qu'on estimoit autant, je n'ose dire plus que l'escripture sainte. Ce livre estoit intitulé, *le Livre de Sapience*, et avoit esté composé en l'an mil troy cent quatre vingt et huict en langage françois, par un archevesque de Sens nommé Guy de Roye. C'est archevesque autheur de ce livre, disoit qu'il l'avoit fait specialement pour les simples gens, et pour les simples prestres qui n'entendoient point le latin ny les escriptures. [...] Ceux qui ont pour le jourd'huy quelque petite goutte de bon sens, se mocqueroient de ce livre voyre mesmes les petits enfans. Il traicte non seulement de ces folles doctrines et opinions, qui ont esté inventées au milieu de l'ignorance brutale qui a regné au monde, et d'une infinité de badinages si sots que rien plus, receus par la sottise du monde. [...]

L'année d'après que ce beau livre fut composé, un certain brouillon de moyne de l'ordre de Clugny, qui n'a osé se nommer, le farcit et entrelarda de plusieurs exemples, apparitions, visions, miracles, et comptes faits à plaisir, que les moynes et caphards avoient songez en leurs cavernes. Ce qui ne tendoit à autre fin, que pour entretenir tousjours le pauvre peuple en tenebres : et par telz songes et fatras dignes de risées, establir de plus en plus toutes les superstitions que la folle audace des hommes a introduits, outre et contre ce que le Seigneur a institué. [...] Mays s'est trop s'amuser à remuer ceste puante ordure, de laquelle ce livre est tout plein et infect. Et toutefois combien qu'il feust tel, siest-ce que cet archevesque qui s'en dict l'autheur et le fit imprimer, n'eut point de honte de commander par son proesme, que en chascune parroisse de la cité et diocese de Sens, il y eust un tel livre, et que les curez et chappelains desdictes parroisses en leussent chascun dimanche au peuple, deux ou troy chapitres. Et afin que les curez et chappelains en feussent plus devots à lire, et le peuple dessusdit à ouyr, au salut de leurs ames, et en esperance qu'on priast Dieu pour luy, il donna et octroya à tous qui dudit livre liroient à autrui, vingt jours de pardon, et aussy à tous ceux qui en oyroient lire, et qui par eux en liroient, et qui prieroient pour ledict reverend pere, dix jours pour chascune foys perpetuellement. Ainsi doncques on voit de quelle pasture estoit repeu le pauvre populaire, auquel on permettoit bien et qui plus est commandoit-on la lecture de tels sots et badins de livres en lagage françois. Mays quant à l'escripture sainte, si hardi d'y mettre le nez et d'en approcher, à peine d'estre damné, et declaré criminel de lese-majesté divine. [...] »

Un clergé avide

« Depuis que les ecclesiastes, eurent (selon leur jugement), rendue ferme et arrestée leur domination barbare et tyrannique sur les pauvres consciences, il ne fut plus question en leur endroit, que de s'enrichir, remplir leurs bouges aux despens du peuple, et le charger d'innombrables exactions. Les curez se vendiquoient par un droit de mortuaire (ainsi l'appellent-ils) les draps, linges, serges, couvertures et autres paremens, qu'on mettoit sur la biere de leurs paroissiens trespassez les portants en sepulture, qui estoient quelque fois de pris et valeur, selon la qualité du defunct. Ils pretendoient que toutes les torches que les parents et amys du trespassé portoient par honneur, [ce] qui toutefois estoit superstitieux, au convoi des funeraillies et enterrement, leur appartenoi[en]t. La sepulture en lieu saint (qu'ils appellent) estoit refusée au corps de celui qui estoit decédé, sans avoir fait son testament ; pour à quoy remedier, les parens du defunct estoient contraincts d'obtenir une commission de l'official adressant au premier prestre sur les lieux, en vertu de laquelle, ce prestre faisoit pour et au nom du defunct mort intestat, un testament par lequel, ayant esgard aux biens du defunct, il ordonnoit et disposoit des legats, messes, obits, anniversaires, trentains, luminaires, et généralement de tous autres fatras accoustumez en la papauté, qu'ils disent estre necessaires, pour le salut et remede de l'ame du defunct. Il n'oublioit pas aussy de laisser à l'Eglise au nom du defunct tout ce qu'il luy sembloit bon. [...]

Il n'estoit licite aux nouveaux mariez, de coucher avec leurs espouses, avant que leur lict nuptial eus esté benit de leur curé ou son vicaire, qu'ilz estoient tenus mander à ceste fin et leur en payer une somme d'argent. Les femmes au relever de leurs couches, estoient tenues fayre dire et celebrer à leurs frais, une messe en leur paroisse, et offrir pain et vin. Autrement, elles estoient tenues comme pour excommuniées, et leur estoit l'entrée du temple defendue. Les habitants de Troyes estoient contraincts fayre des confraries et services (qu'ilz appellent) bailler et porter en leurs paroisses des cierges, offrir du pain, du vin, de l'argent ou de la cyre. [...] Toutefois comme ces charges et exactions s'accroissoient et augmentoient tousjours de plus en plus, les yeulx de ce pauvre peuple qui jusques alors estoient demeurez ceillez, commencerent à se entre-ouvrir : de sorte que ayant jetté la veue sur l'estat de sa bourse, plus tost que sur celui de sa pauvre ame, resolut de secouer ce joug et tenir de là en avant la bourse plus serre et estroite à l'endroit de ces prestres et curez, qu'il n'avoit fait du passé.

Pour l'exécuter plusieurs bourgeois, habitans de la ville, d'un commun accord et consentement intenterent procès à l'encontre de leurs curez, qui pour toute exception et deffence, s'armerent d'une prescription du long temps, et d'une louable coustume. Ce procès print assez long traict. En fin estant devolu en la cour de parlement, les curez craignans la touche, et, comme il est vraysemblable, que tels remuemens ne fussent cause d'exciter et esmouvoir quelque orage et tempeste, qui pourroit en fin gaster du tout leur mercerie, ilz tomberent d'accord avec leurs paroissiens et par le moyen de ceste transaction, les points contentieux demeurerent pour la plus part de là en avant, à la volonté des habitants de Troyes, et les autres furent moderez. »

☞ *Quels sont les reproches formulés par Nicolas Pithou à l'égard du clergé catholique ? Donnez quelques exemples précis.*

B. Comment Nicolas et Jean Pithou ont été initiés à la Réforme (1539) (livre 1)

« Environ ce temps un nommé M. Nicole Stiltere, flament de nation, personnage assez bien versé en la langue latine, et aucunement en la grecque, s'en vint par une singuliere providence de Dieu, et à la bonne heure pour plusieurs, en la ville de Troyes, pour y trouver parti à enseigner la jeunesse. Ayant, par le moyen d'un bon et sçavant personnage du lieu, obtenu une place de regent en un college, duquel un nommé M. Jean Lange estoit principal, on mit comme en depost entre ses mains, la tendre jeunesse de quelques enfans de maison pour la façonner et former aux bonnes lettres. Or avoit Stiltere, quelques commencemens et entrée en la congnoissance de la vraye religion, dont à peine avoit-on encores, par manière de dire, ouy parler à Troyes, ce qui vint bien à point pour commencer à entre ouvrir les yeulx de quelques escolliers, ceillez d'erreur et d'ignorance. Les premiers qui receurent ceste faveur de jouir d'un si grand bien, par le moyen de Stiltere, sans toutefois qu'il y pensast, tant est la providence de Dieu grande et admirable, furent deux jeunes enfans de Troyes, freres jumeaulx, le nom desquels estoient Jean et Nicolas Pithou, ses escolliers dont il avoit la charge [...]. Entendez donc, que Stiltere ayant avec le temps, trouvé moyen de recouvrer quelques petitiz traitez françoys, et chansons spirituelles demonstrans les erreurs et abus de la papauté, se voyant pressé de les rendre à celui qui les luy avoit prestez, en print une coppie qu'il escrivit de sa propre main, en caracteres et lettres de chiffre, congneus de luy seul, de crainte qu'estantz veus ou trouvez, et le sujet d'iceux descouvert on ne luy jettast le chat aux jambes. Il serroit le tout au coffre de ces deux jumeaulx, duquel ilz portoient la clef, et les revisitoit et lisoit souvent, mays en cachette et arriere de ces deux jeunes enfans, qui s'en estantz apperceus, entrerent en souspeçon que c'estoit quelque secret qu'on ne vouloit point estre congneu d'eux. Et comme les choses refusées sont naturellement plus desirées, cela leur accreut l'envie d'en estre esclarciz et d'y mettre le nez. Ainsi doncques, ayant un certain jour espié l'absence de leur precepteur, ilz se mirent à feullietter ces papiers. Mays le pis fut, quand ilz veirent, que c'estoient lettres clauses pour eux, où ilz ne pouvoient mordre, ce qui leur redoubla l'envie d'y penetrer. Finalement ilz firent tant, qu'ilz en descouvrirent un petit mot, ce qui leur donna ouverture à tout le reste. Si se mirent à copier la plus part de ces papiers, et imprimer en leur memoyre le contenu en iceux par une lecture assidue. Cela, joint aussi que Stiltere leur mist entre mains un nouveau testament latin, où il avoit marqué les passages qui condamnoient les abus de la papauté, fut une entrée pour (en tant que leur bas aage le pouvoit porter) leur faire congnoistre dès lors quelques-uns de ces abus. Ce qui succeda si bien, que petit à petit ilz commencerent à se mocquer et tenir à peu les images et ceremonies de la papauté. Finalement, le bon Dieu sceut bien donner par traict de temps si bon accroissement à ces petitiz et debiles commencemens, qu'il s'en servit pour l'avancement de l'Eglise, laquelle avec le temps se dressa à Troyes, comme nous dirons en son lieu, Dieu aidant.

Quelques temps après, Stiltere commença à se découvrir à quelques escolliers et leur communiquant une partie du thesor, qu'il tenoit si reserré, leur fit entendre en deviz familiers le point de la justification par la foy, leur decouvrant quelques abus de la papauté. Dieu se servit tellement de luy pour un temps, que quelques-uns en demourerent fort bien edifiez. Si ne peust-il longuement subsister, sans estre decouvert de sorte que au plus tost il fut accusé au juge d'Eglise, et contrainct de gagner au pied et quittant la ville de Troyes, se retira à Paris. [...] [L]'entrée qu'il avoit eue en la cognoissance de la sainte verité luy servit de peu, car au lieu de faire valloir et proufiter le tallent que Dieu luy avoit presté, s'estant retiré en la ville de Vallence en Daulphiné et rangé en la maison de la vefve d'un nommé de Rome, jadis president des restes de Milan, il se veautra parmy les abominations de la papauté. Et estant un jour reprins de ce par l'un de ces deux freres jumeaux, lesquelz avoient esté par son moyen acheminez à la congnoissance de la verité, comme vous l'avez entendu, il n'eut point de honte de luy dire et vouloit faire croire, qu'il n'avoit oncques esté touché de ceste congnoissance [...] »

☞ *De quelle façon Nicolas et Jean Pithou ont-ils découvert la religion réformée ?*

C. « Ceux de la Religion » : les protestants de Troyes vus par Nicolas Pithou

Premiers martyrs de la Réforme dans la région troyenne

[Rares furent les martyrs de la religion réformée à Troyes : seulement quatre exécutions à la suite de décisions de justice (les deux premières étant celles décrites ci-dessous, auxquelles s'en ajoutent deux autres en 1562, alors que déjà commence le temps des massacres). Remarquons également qu'aucun de ces martyrs n'est troyen.]

Le ministre du Bec (1533) (livre 2)

« Delà à quelques années, le Bon Dieu presenta à ce pauvre peuple troyen, endormi ès tenebres, assez de quoy se resveiller, et s'enquerir à bon escient du tresor pretieux de sa sainte parolle, qui luy estoit caché de si long temps. Ce fut lors qu'il admena à Troyes un nommé M. Jean du Bec, recevoir la couronne de martyre, soustenant la verité de l'evangile. Ce personnage estoit prestre, natif du lieu des Essars près de Sedane en Brie. Estant touché de la crainte de Dieu, il renoncea à la profession de la prestrise papistique. Et desirant se dedier du tout à Dieu, et proufiter en la congnoissance des saintes lettres, se retira en l'église des françoys à Strasbourg, qui lors y fleurissoit. Au bout de quelque temps, faute d'argent et de moyens le contraignit se retirer au conté de Mont-beliard, vers un nommé M. Estienne Fagot, pour lors ministre de la parolle de Dieu en un village dudit conté, s'assurant qu'il seroit bien receu de luy, pour estre tous deux grands amys, d'une mesme religion, et d'un mesme pays. Si demoura quelque temps avec luy. Mays s'estant en fin apperceu, que la femme du ministre Fagot, ne luy portoit pas un si bon visage qu'elle faisoit du commencement, craignant que, peut-estre, elle ne feust faschée de son long sejour, il se retira en la ville de Mont-beliard, vers un certain personnage bourgeois du lieu, nommé Nicolas Brocard, qui le receut et traita humainement. Finalement la crainte de surcharger son hoste, luy fit resoudre de fayre un voiage en son pays pour recouvrer deniers et s'acquiter de ce qu'il devoit. Il pria Brocard son hoste de l'accompagner, ce qu'il luy accorda, et tous deux s'acheminèrent.

Arrivez qu'ilz furent en un certain prieuré assez proche de la ville de Sedane en Brie, où du Bec avoit fort bon accez, et specialement envers le prieur, qui avoit quelque sentiment de la vraye religion et luy estoit amy. Voicy arriver un certain prestre de Sedane, qui apportoit quelques lettres à ce prieur. Lequel jettant l'oeuil sur du Bec, le recongnt au plus tost, ce que neantmoins il sceut pour l'heure fort bien dissimuler. Toutefois du Bec ayant opinion qu'il estoit descouvert, troussa sur l'heure ses quilles, et s'achemina avec Brocard droict au lieu des Essars. Mays d'autant qu'il n'y vouloit pas entrer que sur la nuict de paour d'estre descouvert, il s'arresta en un village proche de celuy des Essars d'une lieue. Ce pendant ce prestre gaingna en toute diligence Sedane ; où arrivé, il decela du Bec au juge du lieu, qui à l'instant fit partir les sergens pour l'attraper. L'ayants chaudement poursuivy, et finalement descouvert à la trace son giste, ils se saisirent de luy et de Brocard son hoste, et les menerent tous deux ès prisons de Sedane, où [après] avoir esté quelque temps, Brocard fut relasché par le commandement du Roy François premier de ce nom, à la faveur du comte de Mont-beliard son prince et seigneur. Mays du Bec fut, ne sçay pour quelle occasion, mené de là à quelque temps à la court de Parlement, pour ce que le jugement en telles matieres estoit alors attribué à ladite court. Si fut par arrest d'icelle, condamné à estre degradé et bruslé tout vif : et pour l'executer renvoyé par devant le bailly de Troyes ou son lieutenant criminel, d'autant que le lieu de la naissance de du Bec estoit de l'evesché dudit Troyes ; où, ayant perseveré tousjours constamment devant les juges et en public lors qu'il fut degradé de la prestrise papalle, il fut bruslé hors la ville en un champ appellé communement le *Champ Hachot*, au moys de Juing, mil cinq cent trente troys. Mays ceux de Troyes ne tirerent aucun proufit de sa mort, ains demeurerent tousjours en leur vieille peau.

Le colporteur Macé Moreau (1549) (livre 2)

« [En 1549], un nommé Macé Moreau fut prins et constitué prisonnier à Troyes pour la parolle de Dieu. Ce personnage avoit esté d'une jeunesse et vie fort dissolue et desordonnée : un jureur et blasphémateur du nom de Dieu, un insigne paillard et desbaucheur de filles. Pour le fayre court, au paravant qu'il feust admené à la congnoissance de la vraye religion, il n'y avoit rien de bon en luy. Sa premiere profession estoit d'estre mercier et porteur de drapeletz ou images. Ayant perdu et dissipé tout ce peu qu'il avoit, il se mist à suivre le camp. Si se mesla d'estre vivandier à la suite d'icelluy, où ayant rencontré un soldat qui luy devoit quelque argent, le pria de le satisfaire. Ce soldat sacquant la main à l'espée luy fit response en jurant, qu'il le payeroit tout sur l'heure. Macé se mit en deffence, et joignit son homme de si près, qu'il le rendit mort sur la place. Si fut Macé saisy à l'instant et lié à un pail et se veit en danger de perdre la vie sans quelques vivandiers du camp qui conduisoient quelques malades et blessez. Lesquels l'ayant en passant chemin apperceu en telle misere, trouverent moyen de l'enlever et le charger parmy ces malades. Quand il se veit en lieu de seureté, il commença à jeter la plume au vent. Ayant tracassé çà et là il se rendit finalement à Geneve, où assisté de la bourse des pauvres estrangers, il demeura quelque temps, et y fut instruit en la vraye congnoissance de la parolle de Dieu ; et si vifvement touché du sentiment d'icelle, que detestant sa vie passée, on apperceut en luy un merueilleux et subit changement de vie. Quelque temps après Laurent de Normandie, qui faisoit train et faction de la librairie au lieu de Geneve, luy preusenta des livres de l'escripture sainte pour porter vendre en France, à condition d'un honneste prouffit, sans aulcune charge de la risque, qui demouroit pour le tout sur les bras dudit de Normandie. Macé accepta cest offre, et ayant chargé sur son dos une balle desdits livres, il s'achemina en France. Passant par la ville de Troyes, il alla veoir un certain peintre du lieu, nommé Jacques Cochin, chez lequel il avoit accoustumé du temps de sa premiere vacation se fournir de drappeletz. Ce peintre avoit quelque entrée en la congnoissance de la vraye religion, qu'il avoit acquise en frequentant les predications de Morel et s'estoit du passé souventes foyes efforcé de retirer Macé de sa premiere vie tant desbordée. Macé luy racompta les graces que Dieu luy avoit faictes, et l'occasion de sa venue à Troyes. Ce peintre l'oyant parler un tel langage fut fort resjouy, et grandement esbahy d'un si estrange et si soubdain changement. Et neantmoins le voyant à son jugement par trop libre en parolles veue la saison et le lieu où il estoit, luy remonstre les dangers qui en pourroient reussir, s'il n'usoit d'une plus grande prudence et discretion. Sa response fut, qu'un seul cheveu de sa teste ne pouvoit tomber, sans le vouloir de Dieu.

Le lendemain, comme Macé passoit par la rue, il eut à la rencontre un nommé Nicolas Vautherin, dict *le grand Colas*, boursier de son mestier, qui sortoit du sermon du temple S.-Jean. Macé congnoissoit de longue main Vautherin pour autrefois avoir achepté de luy des bources. S'estants recongnus et entresaluez, ilz allerent de compagnie tousjours devisantz ensemble jusques à la maison de ce Vautherin où, estantz arrivez, Macé esmeu d'un zeile ardent d'avancer la gloire de Dieu, sans sonder plus avant son homme, qui estoit un franc papiste et de mauvaise humeur, luy presenta le *Livre des marchans*, qui est un petit livret qui dès l'an 1544 fut composé et mitz en lumiere par un picard nommé Antoine Marcou[rt], jadis jacopin ou moyne, et pour lors ministre au lieu de Versoy petite ville de Savoye fort proche de celle de Geneve ; par lequel livret il monstre et descouvre appertement tout le traficque et train de marchandise que les prestres exercent en l'Eglise papistique. Vautherin receut ce livret. Et n'ayant peu arrester Macé à souper, il luy fit promettre qu'il retourneroit le lendemain vers luy. Vautherin ayant leu quelques pages de ce livret, le porta soubdainement au vicaire de S.-Jean, qui luy dit tout sur l'heure que ce livre estoit meschant et heretique, et qu'il failloit sçavoir où il l'avoit prins. A quoy Vautherin fit response que celui qui luy avoit donné n'estoit pas perdu, et ayant complotté ensemble, se retirerent. Le lendemain Macé ne faillit à sa promesse, et se trouva chez Vautherin feignant avoir prins quelque goust à la lecture d'icelluy, fit tant qu'il sceut de Macé le lieu où il avoit laissé sa balle et ce qui estoit dedans. Et pendant qu'il l'entretenoit de belles parolles, il envoya querir M. Marc Champy, pour lors lieutenant criminel. Lequel ayant interrogué Macé, et visité en sa presence sa balle, qu'il fit apporter sur le lieu, le fit mener en prison où quelque temps après Champy se transporta, et l'interroqua plus amplement sur plusieurs pointz de la religion chrestienne. Sur lesquelz il respondit de point en point ce que Dieu luy avoit donné. Finalement Macé fut condamné à la question pour accuser ses complices, et ce fait, [à] estre bruslé tout vif par sentence de ce lieutenant Champy [...]. De ceste sentence Macé appella à la court de parlement à Paris, où par arrest d'icelle, elle fut confirmée, et Macé renvoyé par devant le juge de Troyes pour l'executer. Arrivé qu'il fut, on le mit à la question, à celle fin d'accuser et reveler ses complices et adherans, et ceux auxquelz il avoit vendu et distrubé des livres. Et combien que en ceste question qui estoit extraordinaire, il fut autant cruellement traité qu'onques fut homme, si est-ce toutefois que ce juge ne peut rien gaingner, et luy disoit Macé en ses plus griefz tourmens de la question : « Juge tu me tourmente bien, et si n'y gaingneras gueres. »

Au paravant que Macé fut tiré des prisons pour estre mené au supplice, il pria qu'on le fit parler au cordelier Morel duquel j'ay parlé cy-dessus. Et cela faisoit-il pour conferer avec luy, et en recevoir consolation, pour le bon estime et reputation auquel il l'avoit ouy tenir de long temps, d'homme de bien et craignant Dieu, estimant qu'il fut encores tel. Mays pour ce que Morel estoit lors absent, ou bien n'osoit comparoir devant Macé, on luy envoya en son lieu un autre cordelier nommé communement *nostre Maistre Bezançon*, qui s'estant approché près de luy, Macé luy demanda s'il estoit nostre Maistre Morel, d'autant qu'il ne le pouvoit discerner à cause du long temps qu'il ne l'avoit veu. Après luy avoir esté respondu par Bezançon que non, Macé luy dict : « Si tu n'es Morel, je te prie, retire-toy, car tu ne servirois que de me tenter ». Bezançon ne se contentant point de ceste responce, s'enquist de Macé s'il se vouloit point confesser, « Ja Dieu ne plaise (dict Macé) que je confesse mes pechez à un homme pecheur comme moy pour en obtenir pardon de luy : je te prie retire toy, car tu ne gaingneras rien en moy. » S'estant Bezançon retiré, survint un Jacopin nommé *nostre Maistre Salins*, pensant le devoyer de son bon chemin : et aussy tost qu'il fut approché, Macé luy dict : « Je te pryé, retire-toy de moy. Le Diable ne me sçauroit fayre autant de mal que tu voudrois fayre. Mays Dieu me gardera de ta pate. » Ce Salins s'enquist de luy s'il croyoit en Dieu. « Ouy dea », dict Macé, et sur cela ayant recité de point en point le Symbole [des Apotres] en françoys, demanda à Salins : « Que veulx-tu dire là-dessus ? Ne contient-il pas tout ce qui est requis à nostre salut ? Y fault-il d'autre chose que cela ? Pense-tu que le contenu en ce Symbole n'est assez suffisant, ou que Jesus-Christ et les Apostres nous aient laissez en suspens sans fayre declaration de ce qui est necessaire ? » Salins n'ayant de quoy payer son homme se retira de luy en injuriant Macé pour toute solution et responce. Mays luy se confioit et resjouissoit tousjours en Dieu. Le pauvre homme avoit le bas des jambes tout entamé pour la pesanteur des fers, et quand parfoys le frottement d'iceux sur la playe luy causoit très aspre douleur, « ha, ha, meschante chaire, disoit Macé, que tu es rebelle. Si seras-tu à la par fin mattée. » Finalement il fut tiré des prisons et comme on l'eut chargé sur le tombereau, se tournant de costé et d'autre il s'escria : « He Dieu où sont maintenant mes ammys ? » Ce qu'il profera d'une face allegre et toute joyeuse. Et jettant les yeulx au Ciel commença à chanter :

« Quand j'ay bien à mon cas pensé

Une chose me reconforte,

Quand mon corps sera trespasé

Mon âme ne sera pas morte... » et ce qui s'ensuit ; qui est une chanson spirituelle contenant plusieurs autres coupletz. Estant arrivé devant le portal du temple S.-Pierre, comme on luy eust présenté une torche pour fayre amende honorable, il la rejeta sans interrompre sa chanson, qu'il continua tousjours avec quelque pseume, jusques à ce qu'il fut au lieu du supplice : où arrivé, voyant les fagots arangez pour brusler son corps, il se prit à dire, en sousriant : « Mon Dieu, que ces fagots sont verds (telz que à le veue ils estoient) mays mon Dieu, j'espere que tu me feras misericorde et auras pitié de moy. » Et comme il fut attaché au posteau, se tournant vers le peuple, s'escria : « Mes amys, afin qu'il ne vous semble pas que je suys un meschant, escoutez-moy. » Et comme il bailloit pour parler, le bourreau luy approcha de la bouche un flambeau de feu. Macé le voyant aborder se print à rire, et là-dessus surprins du feu, il rendit au milieu d'icelluy l'ame à Dieu, le dix-huictiesme octobre 1549, jour de feste s. Luc. »

- ☞ *Quelles sont les circonstances et les raisons de l'arrestation et de la condamnation de Jean du Bec et de Macé Moreau ?*
- ☞ *En quoi le récit de la vie et du martyre de Macé Moreau reprend-il les conventions propres aux vies des saints catholiques ?*

Premières réunions de réformés à Troyes (1551) (livre 3)

« Quelques mois après l'arrivée de l'evesque Caracciole en la ville de Troyes [1551] mé Michel Poncelet dict le *Picard*, passa par ladite ville, et faisoit un voiage à Geneve où il avoit demeuré quelque temps. Ce personnage estoit de bas estat, à sçavoir cardeur de laine et tisserant de draps, n'ayant connoissance quelconque des sciences humaines ny d'autre langue que de la françoise, mays il avoit grandement proufité en la lecture et intelligence des escriptures saintes et si estoit plein de zeile et de l'esprit de Dieu. Nicolas Pithou adverti par quelque sien amy des dons et graces singulieres que Dieu avoit departies à ce personnage, desirant de conferer avec luy de plusieurs points de la religion chrestienne, resolut de l'aller veoir. Si l'alla trouver à Breviandes, village proche de Troyes où il s'estoit arresté, avec quelques artisans de la religion. L'arrivée inespérée de Pithou troubla et effroya grandement ces pauvres artisans, comme aussy leur presence et rencontre causa une merveilleuse crainte à Pithou. De sorte qu'ilz commençoient d'entrer en deffiance les uns des autres pour ne sçavoir de quel bois ils se chauffoient. Car en ce temps-là ceux qui avoient quelque entrée en la connoissance de la religion se tenoient si clos et couverts, qu'il s'en trouvoit peu qui communicassent les uns avec les autres, tant ilz craignoient d'estre decouverts et reconnus pour telz qu'ilz estoient. Finalement Pithou et ces artisans s'estant reassurez, et [après] avoir conneu par les propos de Michel sa suffisance, ilz adviserent ensemble qu'il seroit bon de le prier qu'il voulust à son retour s'arrester à Troyes et prendre en charge de les enseigner, à celle fin d'accroistre par ce moyen le troupeau fidele de Troyes qui pour lors estoit fort petit et clair semé, et confermer de tant plus en la crainte du Seigneur, ceux qui en estoient touchez. Si prierent Pithou de porter ceste parolle à Michel, lequel l'ayant ouy parler usa de primer face de plusieurs excuses et remises. Mays en fin, vaincu par les prieres et remonstrances qui luy furent faictes, il acquiesça à ceste requeste. Son voyage fut assez long. A son retour, et [après] avoir mitz ordre à son mesnage qui estoit à Meaulx, il s'en vint à Troyes, suivant sa promesse, et y arriva sur la fin de l'année mil cinq cent cinquante et un. Adonc se commencerent en la ville les assemblées secrettes pour ouir la parolle de Dieu, qui se firent en bien petit nombre, ores en un lieu, ores en un autre, où Michel desploia le talent que Dieu luy avoit commitz, sans toutefois toucher à l'administration des sacremens, taschant sur tout de retirer par ses saintes exhortations et admonitions, ce petit nombre de fideles des ordures de l'Eglise pretendue catholique, esuelles ils ne se veautoient que trop, pour la crainte des hommes. Dieu benit si heureusement le labour de ce bon personnage, qu'en peu de temps le nombre commença à se multiplier. »

☞ *D'après le récit de Nicolas, quelles sont les caractéristiques des premières réunions des réformés troyens ?*

Mort de Pierre Pithou (avril 1554) (livre 3)

[Ce récit de l'agonie et de la mort de Pierre Pithou, père de Nicolas, est emblématique de la tendance à la réécriture de l'histoire opérée par Nicolas pour donner de l'Eglise réformée troyenne une image plus positive que celle de cette « Eglise de temporisateurs » qui la caractérisait –voir la présentation de la Chronique de Nicolas Pithou dans la rubrique « Les Pithou, la passion des livres et du savoir ».]

« Sur le commencement de l'année mil cinq cent cinquante quatre, ce bon et excellent personnage de Troyes nommé M. Pierre Pithou duquel j'ay parlé cy-dessus [...] se trouva si fort pressé d'une fascheuse et très dangereuse maladie de laquelle il estoit detenu dès quelque temps, que les medecins despererent du tout de sa santé. Or avoit-il dès fort long temps quelque connoissance de la sainte verité. Sur tout il estoit fort bien resolu, et certain du point de la justification par la foy selon qu'elle est declarée en l'escripture sainte, voyre si bien qu'il eust plus tost souffert la mort que d'en rien quitter. Mays le pis estoit, qu'il suivait le train commun, et alloit ordinairement à la messe. Toutefois, et à vray dire ce n'estoit point contre sa propre conscience : mays il demouroit là aheurté, par une sçay quelle fantasie qu'il avoit que ce n'estoit mal fait. Estant retenu en ceste opinion par ne sçay quel livret, qui couroit alors sous le nom de Martin Luther, intitulé (si j'ay bonne memoyre) *Le Calendrier*, qui dispensoit l'homme fidele et luy permettoit de se trouver et assister à la messe et aux vespres des catholiques, à cause des pseumes, des prieres de l'evangile, de l'oraison dominicale, et autres telles choses bonnes qu'on y dict et chante, quoy qu'il y ait du vice meslé. [...]

Il me souvient avoir autre fois veu ce livret entre les mains du puisné de deux siens enfans jumeaux, lequel ayant trouvé moyen de l'attraper, le brusla en ma presence, voyant qu'il estoit comme une pierre de choppement à son pere, et qu'il le retenoit de ceste façon. Or ce bon personnage n'avoit oncques entendu le point de la sainte coene du Seigneur, mays il le comprint aucunement peu de temps au paravant sa mort, par le moyen du susdit puisné son filz jumeau. Ce que, à mon jugement, fut en partie cause qu'il se porta constamment et se maintint impollu en un acte qu'on le pressa de fayre estant assez prochain de la mort. Car estant venu à ceste extremité, comme ainsy soyt qu'il fust souvent amonesté, voyre mesmes incessamment poursuivi et de fort près, par quelques siens parens de la religion romaine, de se confesser en l'oreille d'un prestre, et recevoir le Corpus Domini (qu'ilz appellent) il n'y voulut oncques entendre. Mays toutes les foys qu'on luy tenoit ces propos, le pouvre homme poussé et soustenu par la vertu divine, leur tournoit subit le dos : et pour toute responce commençoit à s'escrier comme une pouvre creature pressée d'une grande et extreme douleur, telle à vray dire qu'estoit celle qu'il enduroit. Quoy que soyt, il ne fut oncques possible de la fayre joindre à ce point. Certainement nostre bon Dieu fit paroistre en peu d'heure un signe excellent de sa grande bonté, faveur et misericorde envers ce pouvre malade et du soin paternel qu'il a de ses enfans. Estants ses deux enfans freres jumeaux, et Jean Nevelet sieur de Doche, l'un des esleus pour le Roy à Troyes, leur beau frere, Berthelemy Allyon medecin piedmontois qui pensoit ordinairement le malade et estoit de la religion, du danger de mort où estoit leur pere, le voyant tenté, et poursuivi de si près par quelques-uns de la religion romaine qui le visitoient, de fayre tous les actes accoustumez entre ceux de leur religion prochains de leur fin, ayans en recommandation la pouvre ame de leur pere, luy admenerent Michel Poncelet afin de le consoler, fortifier et admonester par la parolle de Dieu. Or le malade connoissoit bien Michel tant pour l'avoir autrefois veu en sa maison conversant avec ses deux enfans jumeaux, que pour l'avoir ouy quelques foys en ses exhortations privées en la maison du susdit medecin Allyon. Dès incontinent que Michel eut mitz le pied en la chambre, le malade le reconnut, quoy qu'il fust desguisé afin de n'estre descouvert et remarqué des papistes ; et luy tendant la main de tout loing il s'escria : « Mon ami. » Et après que les parentz du malade qui estoient de la religion romaine se furent retirez de la chambre, Michel s'approche du lict et prosterné à deux genoux, commence à prier et invoquer Dieu. Cela fait il admoneste le malade comme il le sçavoit bien fayre, lequel acquiesça du tout à la sainte doctrine qu'il luy annonça. En fin Michel le voyant fort abattu, et comme prest à rendre l'esprit, luy demanda s'il avoit pas vraye repentance de ses fautes, s'il en demandoit pas pardon à Dieu et sur tout s'il avoit sa fiance en Sa misericorde, s'il croyait pas que par le seul sacrifice, de la mort et passion de Jesus-Christ, il seroit sauvé, sans aucun merite sien. A ce propos ce bon personnage, joignant les mains et eslevant les yeux au ciel, tout debile et attenué qu'il estoit, s'escria fort promptement : « Helas, qui est le malheureux quiouldroit croire le contraire. »

« Puisque ainsy est doncques, dict Michel, je vous annonce par la parolle de Dieu, que vos pechez vous sont aujourd'huy remis et pardonnez, par icelluy estre nostre Seigneur Jesus-Christ ». Là-dessus le malade esleva de rechef les yeux et les maints jointes au ciel ; et à l'instant les traictz de la mort le saisirent, et rendit paisiblement l'ame à Dieu, le dix-septiesme jour du moys d'Avril audit an 1554, non sans grande suspicion de poison, si futil infi[ni]ment plainct et regretté de toutes gens de bien et d'honneur. Sa veufve qui estoit pour lors de la religion romaine, [et] à laquelle neantmoins Dieu fit depuis misericorde et l'appella à sa connoissance, fit inhumer et enterrer son corps à la façon accoustumée en la papauté, s'estant le defunct rapporté par son testament à elle du fait de ses funerailles et enterrement, l'ayant nommée executrice d'icelluy. Mays le pis fut que les deux jumeaux ses enfans et Nevelet son gendre qui faisoient profession de la religion et hantoient les assemblées chrestiennes, postposant la crainte de Dieu à celle des hommes et à la perte de leurs biens, assisterent au convoy des funerailles, et à la messe qui fut dicte le jour mesme avec toutes les ceremonies accoustumées en la papauté. Vray est que les deux jumeaux deplorants la lourde faulte qu'ilz avoient commise en cest endroit, ne se voulurent oncques trouver aux trentain et messes qu'on celebra depuis. Mays tant y a qu'ilz affranchirent ce premier lourd pas. »

- ➔ *En quoi consiste la « justification par la foi », élément essentiel de la doctrine réformée, dont il est question dans ce récit de la mort de Pierre Pithou (le père de Nicolas) ?*
- ➔ *Montrez à partir de l'exemple de Pierre Pithou et de ses enfans que les réformés troyens des premiers temps sont tiraillés entre des pratiques religieuses contradictoires, mêlant éléments catholiques et protestants.*

D. Le massacre de Wassy de 1562, prélude des Guerres de Religion (livre 7 et 8)

« [...] Nouvelles arriverent le second jour du mois de Mars au matin, comme les fideles de l'Eglise de Wassy, distant de Troyes d'environ quatorze ou quinze lieues, estants assemblez sans armes à leur façon accoustumée en une grange dedans la ville avoient esté le jour precedent, les uns très inhumainement et cruellement massacrez, et les autres fort et grièvement blessez, sans aucun respect d'age ni de sexe, par ceux de la suite du duc de Guyse François de Lorraine, autorisez par sa presence. Et craignans les fideles de Troyes, que leurs freres de Wassy n'eussent default de chirurgiens pour penser et medicamenter les blessez, ilz despescherent soudain un nommé Jean Fillet, l'un des plus experts chirurgiens du lieu, lequel faisoit alors profession ouverte de la religion, de laquelle il se revolta par traict de temps. Mays ce chirurgien rebrossa au plus tost chemin, et s'en revint en la ville, sous pretexte de ce qu'il avoit esté (comme il disoit) adverti en chemin, que ceux de Wassy n'avoient pas faute de chirurgiens.

La nouvelle insperée du sanglant massacre de Wassy arriva au plus tost à Troyes. Elle fut accompagnée d'un bruit sourd qui courut, vray ou faulx, que ceux qui l'avoient commitz s'acheminoient à Troyes pour en fayre de mesmes. Tous ceulx de la religion en furent merueilleusement troublez, et se trouverent si estonnez qu'on ne sçavoit quel conseil prendre. Toutefois prenant courage ilz resolurent finalement se tenir sur leurs gardes, et chercher le moyen pour assurer leurs vies. Le plus prompt et expedient qui se presenta, fut de fayre une revue secrete, tant pour congnoistre leurs armes, que pour sçavoir le nombre des gens de service et d'age pour les porter. Ce qui fut soudain executé. Et s'en trouva un fort bon nombre de bonne volonté, tous resolu d'exposer leurs vies, et de ne laisser la peau à si bon marché que ceux de Wassy, si tant estoit qu'ilz fussent chargez. Mays les ennemys hastez de se rendre à Paris (près du Roy), et se joindre à leurs partisans pour empescher que l'edict [de janvier 1562] ne peust avoir lieu et acheminer l'execution entiere de leur complot general, laissans la ville de Troyes, tirerent droit à Paris. Ce qui leva à ceux de l'Eglise du lieu le doute et crainte où ilz estoient.

- ☞ *Que s'est-il déroulé à Wassy (Haute-Marne actuelle) en 1562 ? Recherchez quelle a été l'importance de cet événement dans le cours de l'histoire de France.*
- ☞ *Comment les protestants troyens réagissent-ils à l'annonce de ce tragique événement ?*

E. Les troubles de l'année 1562

La panique de Pâques (29 mars 1562) (livre 8)

« Un certain jeune compagnon enfant de Troyes, nommé Jacques Douyne, qui dès long temps avoit l'entendement desvoyé, passant ce jour de pasques par devant le temple de la Magdelaine pendant qu'on chantoit les vespres, se fourra dedans, et saisy de son humeur accoustumée, s'escria à haulte voix dès l'entrée du temple et d'un cry effroyable, qu'on se sauvast, et que les huguenots marchoient en armes celle part, pour les saccager tous. Cela donna un tel effroy aux papistes qui estoient dedans ledit temple, que tout soudain, et sans s'enquerir plus avant de la verité, les prestres et tous les parroissiens prenanz l'alarme, abandonnerent aussy tost le temple s'entrepressans et poussans à la porte, de la grande haste qu'ilz avoient de sortir. Bref c'estoit à qui sortiroit le premier pour se sauver et gaingner sa maison, ou le plus prochain logis. Ceux qui tournoient visage pour remonter à mont la rue du boys, trouvoient en teste ceulx de la religion en armes, ce qui redoubloit de tant plus leur premiere peur, et incitez à cause de cela de rebrousser tout soudain chemin, mettoient par leur retour les autres en un plus grand effroy. Le plaisir fut voir les prestres qui revestus de leurs chappes et autres harnachemens, fuyoient en tel equipage à travers la rue à vau de route, quittans le moustier et leurs vespres, lesquelles demourerent pour ce jour à demy dictes. D'autre part, les plus craintifz et moins assurez de ceux de la religion prindrent aussy leur part de cet effroy. Mesmement le ministre Le Roy, lequel faisoit alors le presche, print si à bon escient l'alarme, et se monstra si esperdu, qu'on le vit prest de se lancer par-dessus la chaire pour se sauver, et croy qu'il l'eust fait, sans quelques-uns qui le rassurerent. Si ne peust-on tant fayre qu'il ne quitast la chaire.

Finalement on rapporta comme le tout se passoit, ce qui remist ceux de la religion, et leva la crainte en laquelle ilz estoient de sorte que le presche qui avoit esté entrerompu fut poursuivy. estant parachevé, chascun se retira paisiblement en sa maison. Mays quant aux catholiques ilz ne retournerent du jour en leur moustier, et se contenterent d'une demye vespres. »

Assassinats suite à l'arrêt du 2 août 1562 contre les protestants, publié à Troyes le 17 septembre 1562 (livre 10)

« La publication de cet arrest et mandement, esbranla tellement ceux de la religion, qui restez en la ville s'estoient jusques alors assez bien maintenus en leur devoir et demourez fermes, que la plus part se laissa escouler. Et suivant ledit arrest retournerent à la messe. D'autre costé, cela redouble si fort le cueur à ces soldats et autres catholiques, que de là en avant ilz se licentierent et laisserent aller plus fort que devant, à milles cruaucez, et que le vingt-septiesme jour de ce mesme mois de Septembre, ilz se transporterent en plusieurs maisons de ceux de la religion, leur imposants faulcement, que le jour precedent ilz avoient faict prescher en icelles. Si entrèrent en celle d'un vinaigrier nommé Claude Justice, et l'ayant, sous ce faulx pretexte, tiré de faict et de force dehors, le traisnerent et menerent outre son gré en un cabaret, appelé communement *la fontaine*, où estans, ilz luy dirent, que s'il vouloit rachepter sa vie, il failloit qu'il les traitast en enfans de bonne maison. Le povere homme, faisant son compte qu'il en seroit quitte pour ce pris, et par ce moyen se racheteroit des mains sanglantes de ces meurtriers, les fit fort bien traiter, et tant que deux escus se peurent estendre. Mays il se trouva en un instant bien loing de son compte, car aussy tost que ceste premiere currée fut prinse, il fallut recommencer de plus belle, et taster du vin des autres cabarets. Ilz employerent la plus part du jour à proumener et tracasser le pauvre Justice d'une taverne à l'autre. Finalement, ilz le menerent en un cabaret, nommé *Le muis Saint-Denys*, où la feste se recommença plus fort que devant. Et s'estans ces barbares soulez, et farci leurs ventres à toute reste, compté à l'hoste, et faict payer l'escot à ce pauvre homme, l'un d'entre eux, qui s'appelloit Mangin Brenchié, luy donna pour toute recompense et grand merci, un coup de pistolle, au travers du ventre. Les autres le chargerent à grands coups d'espées si rudement, qu'il tomba tout roide mort sur le pavé. Celifaict, ilz attacherent le corps mort par les jambes, au bout d'une charrette, et le traisnerent par toute la ville. Et s'estans soulez de ceste plus que barbare cruauté, qu'ilz exerçoient contre le mort mesme, ilz jetterent le corps en la riviere.

Au mesme instant, ilz se transporterent aux places Nostre-Dame, et se saisirent de la personne d'un pauvre savetier, nommé Pierre Gallois, qu'ilz trouverent en la maison d'un sien voisin, en laquelle il s'estoit retiré, y pensant reposer en plus grande seureté qu'en la sienne. Et l'ayant tiré de faict et de force dehors, ilz l'esgorgerent et traisnerent le corps en l'eau. Quoy que ce pauvre homme s'estant laissé aller aux persuasions de messire Nicole Mergey, curé de Nostre-Dame, fust retourné à la messe. Et pour toute raison luy imposèrent, que depuis qu'il s'estoit recatholiqué il avoit mal parlé de l'eau beniste.

Ce jour mesme, un pauvre esguilletier, nommé Panthaleon Gauthier, passant environ les dix heures du matin, par la rue du Cerf, tomba inopinément ès mains de ces soldats. Si l'offencerent extremement et le navrerent à coups d'espées si fort, qu'ilz le laisserent pour mort sur le pavé. Lafemme de ce pauvre homme advertie de ce qui luy estoit advenu, accourut celle part, et à l'aide de quelques catholiques, qui eurent pitié et compassion d'elle et de sondit mari, le fit enlever, et porter en sa maison. Estans ces meurtriers avertis que ce pauvre homme estoit encores vivant, se transporterent en sa maison, où l'ayant trouvé gisant en son lit, le tuerent.

Un pauvre homme, aagé de plus de soixante et cinq ans, nommé Nicolas Henry, dict *le Bobinier*, fut ce mesme jour assaly en sa maison par ces soldats. Et comme il estoit sur le point de se sauver, et garentir de leurs mains sanglantes, il fut prins et grièvement navré par eux. Et après l'avoir (tout blessé et sanglant qu'il estoit) traisné par les rues, ilz le jetterent dedans l'eau, où il finit ses jours. Ce pauvre homme avoit du passé mené une meschante et honteuse vie, se meslant de maquelerage, de soustraire et receler la jeunesse desbordée. Mays nostre Dieu ayant finalement pitié de luy, l'avoit sur la fin de ses jours, appelé à sa connoissance, et si bien touché le cueur, que detestant sa vie passé et la quittant du tout, il s'estoit rengé à la religion si à bon escient, qu'on voioit en luy un merveilleux changement et suivoit ordinairement les presches, se rangeant sous la discipline ecclesiastique.

Continuans ces soldats leurs cruaucez et rage accoustumée, ilz se transporterent le mesme jour, en la maison d'un arbalestrier, nommé Robert Pinart, où entrez de faict et de force, le chercherent par tout pour le prendre, et l'accommoder comme les autres. En ces entre faictes, la femme d'un nommé Laurent Chantereau, qui depuis peu de jours avoit este créé eschevin, arriva en ce lieu, et comme esprise d'une soudainne fureur, s'escria à haulte voix, et dist à la populace qui estoit là amassée en grand tas : - Tuez le meschant, tuez-le. Le pauvre homme couroit çà et là par sa maison, fuyant la rage et furie de ces meurtriers, cherchant quelque ouverture et passage pour garentir sa vie de la mort prochaine. Finalement se voyant pressé de fort près, il resolut de se lancer à bas du hault du toit de sa maison, plus tost que de tomber ès mains de gens si mau-piteux. Mays estans retenu par la crainte et apprehension d'un sault si perilleux, il embrassa seulement la chanlette, et demoura suspendu à icelle.

Quoy voyant l'un de ces soldats qui le suivoit de fort près, luy donna un si grand coup d'espée sur l'une des mains, que luy faisant lascher prinse, il tomba à la vallée sur le pavé, où il fut massacré par les autres, et sa maison pillée.

Ce pendant que cela se commettoit, le mayre Pinette et ce Chantereau eschevin, passerent par là, qui virent bien comme tout se passoit. Mays ils ne firent pas semblant de le voir, et passerent outre sans sonner un seul mot à ces soldatz qui les saluerent en passant.

Environ ce mesme temps, et comme on tenoit le mesme jour, ces meurtriers forcerent la maison d'un empirique, nommé, comme il me semble, Jean Aubert, assize près l'abaye de S.-Loup, et violerent sa femme par force, contraignans son pauvre mari de voir de ses propres yeux, et assister à ce piteux spectacle. Et non contans d'un tel et si lasche meffaict, ilz mirent ce pauvre homme à rançon, qui refusa de la payer et dire le mot. Quoy voyant ilz se saisirent de luy, et feignans de le conduire en prison, ilz le menerent de plain jour vers les moulins de la tour, où l'ayant despouillé tout nud, traicté fort inhumainement, et baillé plusieurs coups d'espées, le jetterent en l'eau, où il finit ses jours. Sa pauvre femme s'assurant qu'on luy feroit un mauvais tour, si on ne satisfaisoit à la demande de ces voleurs qui l'emmenioient, les suivit au plus tost, avec argent pour payer la rançon qu'ilz avoient demandée à son mari. Mays elle arriva à tard, car s'en estoit déjà fait. Si ne laisserent ces meurtriers de la saisir, et l'ayant despouillée et pillée, l'envoyerent tout sur l'heure tenir compagnie à son mari. Ainsy finirent-ils tous deux leurs jours. [...]

Pour le fayre court, les deux premiers moys de ces troubles, à sçavoir Aoust et Septembre, furent si terribles, et les miseres et calamitez si grandes en la ville, qu'il sembloit proprement au jugement humain, que Dieu voulust entirement ruiner et confondre ceste pauvre Eglise. Car les meurtres, qui se commirent en icelle durant ce temps, par les ennemys de la verité, furent telz, et si grands, que mal-aisement les pourroit-on reciter, tant il se trouva de corps morts de ceux de la religion, sur le pavé, et en l'eau, qui avoient esté inhumainement tuez et massacrez, par les soldats catholiques, et la populace, au veu et sceu du magistrat, et toutefoys impunement. D'autre costé la plus part de ceux, qui avoient faict profession ouverte de la religion, et estoient demourez en la ville (qui estoient en fort grand nombre) retournerent à la messe. De sorte, que à peine en eust-on peu remarquer six, qui se feussent droitement comportez, et retenus en leur devoir, sans fleschir le genoil devant Baal. [...]

Il se presenta aussy au milieu de ces confusions, et temps si turbulens et divers, un autre acte digne d'estre remarqué, qui fut tel. Un certain personnage de la religion, passant à certain jour par devant un corps de garde, qui estoit assiz près de la boucherie, fut reconeu pour tel qu'il estoit, et sur l'heure poursuivy et gallopé à toutes reste par quelques-uns de ces soldats catholiques. Ce pauvre homme se voyant pressé de fort près, et prest de tomber entre leurs mains, se sauva dedans une maison, où pendoit pour enseigne *le Chat d'argent*, laquelle estoit toute infectée de peste, qui estoit alors fort asprement en la ville. Deux ou troys de ces soldats qui sçavoient bien la contagion qui estoit en ceste maison, ne laisserent pour cela d'entrer dedans, et poursuivre ce pauvre homme, qu'ilz ne peurent oncques prendre. Si advint que ces soldats qui le poursuivoient, se trouverent à la sortie frappez d'une peste si forte et vehemente, que le mesme jour ilz furent menez en la maison des pestiférés, où (comme j'entendi depuis) les deux moururent, je ne sçay que devint le troyesme. Bien vous puis-je assurer que quant à ce pauvre homme de la religion qu'ilz poursuivoient, la peste ayant plus de pitié de luy que n'eussent eu ces barbares s'il fust tombé en leurs mains, l'espargna si bien, qu'il n'en receut aucun mal, et se retira sain et sauve. »

Taxes sur les réformés (livre 10)

« Or les maisons de la plus part de ceux de la religion avoient esté pillées, les personnes rançonnées, et plusieurs inhumainement massacrez, ce qui estoit assez pour esmouvoir à compassion les plus cruelz et barbares du monde, et moyenner quelques repos à ceux qui restoient, veu les temps si divers, qui avoient couru pour eux. Mays nonobstant tout cela les catholiques resolurent de charger, de grandes tailles et impotz tant ceux qui estoient presens, que absens. Si fut à ceste fin tenue une assemblée generale en la chambre de l'eschevinage, le sixiesme jour dudit mois d'Octobre en laquelle cela fut arresté et ordonné. [...] Suivant laquelle resolution, après avoir esté delivré un rôle des noms et surnoms de ceux de la religion, aux commits et deputez pour fayre ceste taille, choisis à la poste des catholiques, elle fut jettée. On leva sur eux pour ce coup plus de dix mil livres t[ournoi]x. Les mayre et eschevins, et ceux qui dresserent le rosle de ceste taille, ne se contentans point de surcharger leurs concitoyens de la religion, et leur attribuer les surnoms de *Huguenot*, ou autres accoustumez, leur en donnerent de tous nouveaux, les appellants par l'intitulation dudit roslé, rebelles de la majesté du Roy nostre syre, qui sous pretexte de religion, avoient esté et estoient cause des emotions et rebellions. »

- ☞ *Résumez, en utilisant des exemples précis rapportés par Nicolas Pithou, l'ambiance qui règne à Troyes en 1562 entre les catholiques et les protestants.*
- ☞ *Montrez que les récits de Nicolas Pithou ne sont pas neutres.*
- ☞ *Quelles sont les conséquences de cette violence pour l'Église réformée troyenne ?*

F. Le massacre de la Saint-Barthélémy (1572) (livre 15)

Le déclenchement du massacre de la Saint-Barthélémy à Paris

[...] [C]omme il n'estoit question en Court, que de joye et liesse, de festins et banquetz dressez pour ce mariage accomply [le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois], il advint que comme l'Admiral [de Coligny] retournoit en son logis le vendredi matin, vingt-deuxiesme jour dudit mois d'Aoust [1572], venant du conseil, accompagné de plusieurs gentils-hommes, on luy tira d'une fenestre treillissée, d'un logis qui estoit à cent pas du Louvre, une harquebuse chargée de troys balles, comme il lisoit une requeste, estant de pied par la rue, l'une desquelles luy emporta le doigt indice de la main droite, et de l'autre balle il fut blessé au bras gauche. De sorte qu'il se veit arrêté au lict par le conseil des medecins. Et le dimanche suivant vingt-quatrieme dudit mois, jour de saint Berthelomy, il fut inhumainement tué et massacré de sang froid en sa chambre, et son corps jetté du hault en bas par les fenestres où [après] avoir esté contemplé et reconnu de ses plus grands ennemys, les mains et les parties honteuses lui furent coupées par la populace, et le corps traisné l'espace de troys jours par toute la ville, et finalement mené au gibet de Montfaulcon, où ilz le pendirent par les pieds.

Outre tout cela, la fleur de la noblesse françoise de la religion [réformée], qui pour honorer de sa presence ce mariage, s'estoit là trouvée en grand nombre, et (sans y penser) rendue comme en prison dedans l'enclos de la ville de Paris, fut au mesme instant massacrée d'une façon horrible, au signal de la cloche de l'horloge de Paris, qu'on sonna au point du jour. [...]

- ☞ *Dans quel contexte le massacre de la Saint-Barthélémy se déclenche-t-il ? Expliquez, par des recherches personnelles, les allusions aux personnages historiques cités (« Henri de Navarre », « Marguerite de Valois », « l'Amiral de Coligny »).*
- ☞ *Recherchez, dans votre manuel ou sur internet, une reproduction du tableau de François Dubois sur le massacre de la Saint-Barthélémy. Qui était François Dubois ? Repérez sur la peinture, en vous aidant du texte de Nicolas Pithou, le personnage de l'amiral de Coligny.*
- ☞ *En quoi le massacre de la Saint-Barthélémy consiste-t-il ?*

Mésaventures de protestants troyens à Paris

Huyart qui estoit alors à Paris, où il avoit esté envoyé pour les affaires de l'Eglise de Troyes, se vit le jour de ce piteux et cruel massacre en un extreme danger. Car un certain caporal de Paris, [...] qui estoit au mesme lieu pour les affaires des catholiques contre ceux de la religion, s'en alla dès le matin au logis de Jean Gros derriere Saint-Pierre-aux-boeufs, où estoit logé Huyart et troys ou quatre autres de la religion, et commanda à l'hoste qu'il s'assurast de la personne dudit Huyart, attendant qu'il receust plus ample commandement de ce qu'il auroit à faire. Suivant quoy, cest hoste enserra sous la clef, Huyart et troys autres à sçavoir le sieur de Mussy, un nommé de Villiers, et le tiers George Capitain du pais de Champagne qui estoient logez audit lieu en une mesme chambre. Eux voyant l'eminent peril qui les tallonnoit, resolurent de se deffendre au cas qu'ilz fussent assaillis, et de passer plus tost par le fil de l'espée, que d'estre menez prisonniers. Mays [...] ilz changerent d'avis, et resolurent qu'ilz tascheroient par tous moyens de gagner leurs hostes : feust par prieres ou autrement.

Le bon Dieu leur fut si favorable en cet endroit que cet hoste promist qu'il les mettroit en lieu de seureté, et s'achemina tout sur l'heure avec eux, pour les mener en la maison d'un sien frere ou proche parent. Estans en chemin lesdits sr. de Mussy, gentilhomme fort affectionné à la religion, et de Villiers, craignans qu'il ne leur advint pis, se desroberent de leur hoste, et gagnierent le hault et finalement parvindrent en lieu de seureté, non toutefois sans un extreme danger de leurs personnes, laissant aller Huyart et Capitain, avec leur hoste qui les conduisoit chez sadite parent. Où [après] avoir esté quelque temps, cest hoste suscit (comme on sceut depuis) par les ennemys de Huyart, retourna pour se saisir de sa personne. Mays la maistresse dudit logis, luy fit entendre qu'il n'y estoit plus, ce qui fascha tellement cest hoste, qu'il menacea ceste femme sienne parente, de faire saccager sa maison, si elle ne luy livroit Huyart. Mays quoy qu'il peust dire, si ne luy fut-il oncques possible de gagner ceste femme. Toutefois elle estant intimidée des menaces de son parent, contraignit Huyart et son compagnon de quitter son logis, si se retirerent l'un d'un costé l'autre de l'autre. Au regard de Huyart, il donna droit au logis d'un sien cousin germain qui estoit conseiller aux generaulx et filz du feu Mesgrigny president de Troyes, s'assurant que pour la proximité du sang dont il l'atouchoit, il seroit fort bien receu. Mays aussy tost qu'il y eut mitz le pied, on le renvoya comme il estoit venu.

Or estoit pour lors à Paris un gentilhomme de Champagne, nommé Desbories sieur de Contenant, lequel peu de temps au paravant s'estoit fort offert à Huyart. Si l'alla trouver en son logis. Ledit sr. de Contenant le receut de prime face assez humainement [...]. Mays tost après, deux personnages qui estoient au service dudit de Contenan quoy que ce soyt en sa compagnie, s'adresserent à Huyart, et luy dirent tout à trac qu'il failloit qu'il crachast au bassin, autrement qu'il se deliberast de passer le pas comme les autres de sa qualité. Cela effroya fort Huyart, qui ne trouva plus prompt expedient pour l'heure, que de recourir au sr. de Contenant. Il luy dist pour toute resolution, qu'à peine estoit-il luy-mesme à seureté. Que ceux qui luy avoient tenu les propos susdits estoient soldats, qu'il failloit gratifier de quelque chose veue la saison. Huyart se voyant reduit en une extreme necessité, et qu'il ne pouvoit passer par ailleurs leur promist quelque somme d'argent. Encores ne laissa[-t]-il pour cela d'estre tousjours veillé et guetté de près. En fin craignant l'issue de ceste tragedie, il resolut de se sauver, et se tirer des mains de ces gens là, par une fuite. Si fit tant qu'il gaingna l'un de ceux qui l'avoient en garde, lequel luy promist qu'il le delivreroit et mettroit en lieu de seureté.

Or comme ilz estoient un soir bien tard acheminez pour cest effect, ilz apperceurent de loing ledit sr. de Contenan qui retournoit du Louvre. Ce qui effroya si fort ce personnage qui le guidoit, que subit il rebroussa chemin, et s'en retourna au logis, disant à Huyart qu'il se sauvast le myeux qu'il pourroit. Mays luy qui avoit la veue fort courte, joint aussy à l'obscurité de la nuit s'alla rendre sans y penser dans un corps de garde, qui estoit dessous le Chastelet, où pour s'estre trouvé sans chandelle, contre les deffences, il fut arrêté tout court, et enquis de son nom, qualité et demourance. Il respondit qu'il avoit nom Pierre Clavier, procureur au bailliage de Chaulmont, et estoit venu à Paris pour solliciter quelque procès. Allora l'un d'entre eux l'ayant contemplé au visage, s'escria tout hault : Par la mort, c'est le ministre de la Roche-Foucault, je le congnois bien.

Et luy de le nier fort et roide. Si ne peut-il tant fayre, qu'il ne fust tout sur l'heure mené ès prisons du Chastelet. Estant entré en icelles, un certain prisonnier personnage de qualité, qu'on disoit estre un tresorier l'accousta en jugeant bien qu'il estoit de la religion, luy dist d'une voix basse : Mon amy, nous sommes fort mal arrivez en ce lieu. C'est pitié de voir et entendre les pauvretez qui s'exercent contre ceux de la religion. Quand ce viendra sur la minuict, vous n'entendrez que cris et hurlemens espouvantables, de ceux qu'on esgorgera, et puis jettera l'on les corps morts en la riviere.

Le pauvre Huyart entendant tous ces discours, pensoit desjà estre prins, et n'attendoit plus que l'heure de la mort, mays le bon Dieu, de la providence duquel deppendent toutes choses, sceut si bien pourvoir à son faict, que finalement il le garantit et retira de ce gouffre miserable, par un moyen autant estrange et esmerveillable, qu'aucun autre qu'on puisse racompter, que je passeray sous silence, pour quelque bon regard. Tant y a que Huyart qui avoit esté mitz au cathologie des prisonniers qu'on devoit esgorger, se vit de là à quelques jours plein de vie, et en liberté. Or ce ne fut pas tout, car estant sorti, il ne sçavoit où se pouvoir renger, et estoit contraint vaguer ça et là par la ville, et coucher comme il pouvoit, exposé à l'injure du temps. Estant reduit à ceste extremité, il luy souvint d'un certain moynne, qu'il connoissoit de longue main et avoit familièrement conversé avec luy. Se confiant en son amitié il eut recours à luy, et luy fit sçavoir par son serviteur, sa desconvenue. Ce moynne luy manda qu'il estoit prest de le recevoir et loger avec luy, pourveu qu'il voulust aller à la messe. Là-dessus Huyart l'alla trouver et demoura avec luy, jusques à ce que les moyens de se pouvoir retirer en son pays se presenterent.

- ☞ Résumez les mésaventures de Huyart, telles que les raconte Nicolas Pithou.
- ☞ Montrez la diversité et la violence des sentiments qui animent les différents protagonistes. Quels types de comportements induisent-ils ?

Le massacre de Troyes

La nouvelle du massacre parisien arrive à Troyes

La nouvelle du massacre de Paris arriva en la ville de Troyes le mardi vingt-sixieme jour du moys d'Aoust, à raison de quoy ceux de la religion se trouverent en grand trouble et merveilleux effroy. Et cuidoit-on bien pour tout certain, que la religion feust arrivée à son extermination derniere. Si ne fust plus question entre eux, que de chercher les moyens pour se garentir des mains de leurs ennemys. La plus part voyant que les choses estoient reduites à tels termes, qu'il sembloit que tout allast en ruine, et qu'il ne failloit desormais plus penser à pouvoir subsister au païs, puisqu'il n'estoit plus question que de tout perdre et exterminer, resolurent dès l'heure de sortir hors de France, et se retirer en lieu seur, avant que l'alarme feust plus chaude. Mays pour leur en retrancher les moyens, on posa dès le lendemain des gardes aux portes, ce qui redoubla leur premiere frayeur et fuyoient qui deça, qui delà, cerchans où se blouttir et cacher, pour eviter la furie premiere de leurs adversaires. Les autres se tenoient clos et couverts en leurs maisons.

La triste fin d'Estienne Marguin

Si advint qu'un nommé Estienne Marguin marchant, se mist en chemin pour tirer droict à l'une des portes pour se sauver, n'estimant pas que le peuple fust si esmu qu'il estoit. Mais au plus tost qu'il fut sorti de sa maison il fut reconnu quelque desguisé qu'il fust, et suivy par la populace de si près qu'il fut contraint de se jeter en la maison d'un catholique de sa connoissance, qui avoit assez bonne envie de le sauver, au moins comme on disoit. Mays la crainte qu'il eut d'estre luy-mesme assommé, et sa maison pillée, fut cause qu'il ne voulut plus longuement loger ce pauvre homme. Et [après] luy avoir faict changer d'habitz, à ce que plus aisement il peust passer, et sans estre conneu, il le mist hors d'icelle. Si ne faillit de voir incontinent à sa queue une infinité de levriers, qui le coururent si fort, que l'ayans attrappé, derriere la maison episcopalle, sur le pont des miracles, un chaussetier catholique nommé Boucquet luy ramena un si grand coup d'espée sur la teste, qu'il donna du nez en terre, et fut laissé pour mort, où il fut demouré pour viande aux chiens, sans quelques personnages de Troyes qui meus de pitié, l'enleverent et porterent à l'Hostel-Dieu-le-Conte, pensans qu'il fust mort. Mays subit il commença à reprendre ses esprits. Quoy voyant quelques-uns de ses amys le firent porter en sa maison pour le fayre penser, et pour estre plus seurement mené ilz donnerent dix livres à quatre sergents qui le conduisirent en sasdit maison, où il rendit l'esprit à Dieu le sabmedi suivant.

Le fanatisme du sire de Ruffec

Environ ce temps le sr. de Ruffec gouverneur d'Angoulesme qui venoit en fort grande diligence de Paris passa tout aux portes de Troyes. S'estant arreseté en passant, à ceux qui estoient à la garde de la porte de Cronceaux, il s'ensquit d'eux comment on se comportoit en la ville :

Assez paisiblement, luy respondirent les gardes.

Comment ! dict alors ce personnage, ne sçavez vous pas ce qui a esté faict à Paris ? Et que le Roy veult et entend qu'on face aussy par tout ? Asseurez-vous que le Roy ne sera pas contant de vous et vous fera repentir de ce que vous luy estes desobeissans.

Et [après] leur avoir discouru tout ce qui s'estoit faict et passé à Paris, il leur dist :

Quant à moy, j'ay ung petit gouvernement où je vay en diligence pour executer la volonté de sa majesté : et vous en orrez parler, car je n'espargneray ny grands ny petits.

Ayant dict cela il passa outre.

Comment Nicolas Pithou échappa au massacre

Entre tous ceux de la religion qui eschapperent miraculeusement des pates de ces massacreux, le sr. de Chamgobert Nicolas Pithou en fut l'un. Voicy comment.

Quand les nouvelles de ce massacre de Paris arriverent en Champagne, il estoit avec son frere jumeau et ung sien autre frere à Tonnerre, où il est[oit] allé pour entrer en possession de l'estat et office de bailly et gouverneur de la ville, conté et pays de Tonnerre et Tonnerroys, duquel le[s] sieur Conte et Contesse dudit Tonnerre, l'avoient depuis quelques jours honoré [...].

Estant en chemin pour s'en retourner en sa maison à Brienne où il s'estoit depuis quelques années habité, il fut adverti de ce qui s'estoit passé à Paris. Ce qui luy fit doubler le pas et s'avancer pour si possible estoit, en tirer sa femme et mettre tel ordre qu'il pourroit à ses affayres. Estant arrivé à la roide nuit près de sa maison, sa femme luy manda par son serviteur [...] qu'il se retirast au plus tost. Que le sr. conte de Brienne Charles de Luxembourg duquel ledit sr. de Chamgobert avoit cest honneur d'estre aymé, estoit tout à l'heure remonsté en son chateau, d'où il estoit devallé [...] pour dire qu'on advertist au plus tost ledit sr. de Chamgobert, qu'il se retirast incontinent, et se donnast bien garde de tomber entre les mains de ses serviteurs.

Ce que je ne voudrois (disoit ce bon Prince) estre advenu pour dix mil escus, car par la verquin (tel estoit son serment) je n'en serois pas maistre, et ne le pourrois garentir, tant est miserable le temps qui court.

Pour tout cela ledit sr. de Chamgobert ne differra d'entrer en sa maison, où il sejourna environ troys heures, pour reposer luy et ses chevaux de la longue traicte qu'il avoit faicte. Sur la minuict il s'en part avec ses deux freres et tire droict à Monstier-en-Der chez un sien beau-frere qui l'aymoit uniquement. Il arriva audit lieu au poingt du jour. [...]

[Puis] ledit Chamgobert et ses freres, accompagnez de quelques-uns que sondict beau-frere luy donna pour les guider, gaingnent chemin en intention de tirer à Bar-le-Duc. Et d'autant qu'ilz estoient partis assez tard de Monstier-en-Der, la nuict les surprit. Occasion que ceux qui les guidoient, qui toutefois sçavoient bien le chemin de Bar-le-Duc le[s] fourvoyèrent, et prindrent un autre chemin que celui qu'ilz avoient delibéré prendre, somme qu'ilz n'alloyent que à taton, ne sachans où ilz estoient, tant estoit la nuict obscure. Quelques heures après [...] ilz apprirent qu'ilz estoient fort esloignés du chemin de Bar-le-Duc, et qu'ilz estoient en celui de Liney-en-Barrois. Ce qui advint par une singuliere providence de Dieu, car s'ilz eussent prins le chemin de Bar-le-Duc, comme ilz avoient delibéré, ilz s'en alloient embarrasser en une compagnie de gens de pied catholiques, qui estoient logés en un village, au travers duquel il failloit passer : lesquelz avoient tout fraichement assassiné et volé quelques-uns de la religion qui tiroient à Bar-le-Duc. Poursuivans tousjours leur chemin de Liney, ilz passerent tout auprès de quelques maisons où il y avoit quelque nombre de ces volleurs aguetans ceux de la religion qui se sauveroient. Si arriverent sur les dix heures du soir en un village nommé Savonnières d'où après avoir fait repaistre leurs chevaux sans desseler, et s'estre rafraischis sans toutefois de coucher, partirent dudit village sur la mynuict.

Voicy où la providence de Dieu se monstra encores plus grande où l'endroit dudit sr. de Chamgobert et sa compagnie, c'est qu'un nommé le capitaine Pere [...], ayant ouy le vent, ne sçay par quel moyen, du voiage dudit Chamgobert et de sa troupe, resolut courir après, pour le gaing qu'il esperoit tirer d'eux, se faisant croire, qu'ilz estoient chargez d'argent. Comme Pere estoit près de monster à cheval avec ses complices, voicy arrivé un personnage envoyé de la part de Besme, celui qui avoit massacré l'Admiral à Paris, qui estoit tout fraichement revenu, qui luy dist que Besme luy mandoit qu'il ne faillist de l'aller trouver au plus tost avec ses troupes [...] Pere avec ses troupes quittant sa premier entreprinse, s'en va tout de ce pas trouver Besme où il estoit. Après avoir racompté à Besme ceste premier entreprinse et le proufit que Pere l'asseuroit en devoir tirer, et qu'elle estoit encores facile à executer, ilz s'acheminèrent tous de compagnie, et se rendent en diligence audit lieu de Savonnières. Mays ilz trouverent que les oyseaux s'en estoient volez, de sorte qu'ils n'y trouverent plus que le nid. Et après avoir entendu de l'hostesse du logis, que ceux qu'ilz cherchoient estoient desjà fort avancez, fort bien monstrez et à son jugement proches de Liney, ilz rebrousserent chemin. [...]Voilà comme par des moyens inesperez ce bon Dieu garentit de la pate de ces tygres et harpyes [...] tous les personnages susdits. Lesquelz nous laisserons aller à Ligny pour d'illec se retirer en Allemagne.

Comment fut justifié le massacre des protestants troyens

Le sabmedi trentyeme jour du mois de septembre [erreur : il s'agit en fait du mois d'août], la plus part des juges et officiers du Roy de la ville de Troyes furent envoyez de l'ordonnance du baillly Anne de Vaudrey, sr. de Saint-Phalle, par tous les quartiers de la ville, avec commandement exprès de mener en prison tous ceux de la religion qu'ilz pourroient rencontrer, et disoit-on qu'ilz furent distribuez par quartiers. Claude Jaquot, qui depuis peu d'années avoit achepté l'office de prevost, eut celui où demouroit Christophe Ludot, marchand, qui estoit de la religion. Et pour son commencement estant suivy de plusieurs sergens il alla droict en la maison dudit Ludot pour se saisir de sa personne, desirant neantmoins ainsy qu'on disoit de le sauver s'il eust peu. Et de fait, aussy tost qu'il fut entré en la rue où Ludot demouroit, il demanda tout hault, où estoit son logis, encores que veritablement il le sceust fort bien, ce qu'il faisoit tout exprès, à celle fin de l'advertir qu'il se sauvast, et luy donner loisir de ce fayre, et tel en courut le bruit entre quelques-uns. Finalement il frapa fort rudement à la porte de la maison dudit Ludot. Lequel se leva de son lict en sursault, et se sauva en une maison d'un sien voisin, ayant pour enseigne *le petit sauvage*, où il pensoit qu'il seroit le bien receu et en toute seureté, d'autant qu'elle estoit à un marchand catholique nommé Pierre d'Aubeterre, qui en premieres nopces, avoit espousé sa cousine germainne du costé maternel. Mays ceste alliance ne luy servit de rien, et se trouva le pauvre Ludot tout à coup decheu de son esperance. Car comme Jaquot estoit après pour se fayre ouverture de sadite maison, et estoient ses sergens pour fonder la porte, d'Aubeterre voyant Ludot qui s'estoit venu jeter entre se bras le priant à jointes mains de luy sauver la vie, ce miserable mettant la teste à la fenestre s'escria au prevost Jaquot qui estoit en my la rue : Voicy celui que vous cherchez.

Et estant entré dedans ladite maison, il luy livra le pauvre Ludot. Ce qui fut trouvé fort estrange et jugé cruel et inhumain, par quelques catholiques mesmes. Si fut tout à l'instant mené en prison.

Ludot ne demoura gueres ès prisons sans avoir compagnie de plusieurs de la religion. [...]

Or au plus tost que le massacre de Paris fut commitz, le Roy fit despescher postes par les provinces et de tous costez, avec ses lettres, par lesquelles il declaroit qu'il estoit grandement indigné de la mort de son cousin l'Admiral et sedition advenue à Paris, rejettant le tout sur ceux de Guyse, et autres leurs complices. Mays la chance ne mist gueres à tourner, car le mardi suivant vingt-sixiesme jour dudit mois d'Aoust, sa majesté déclara de sa propre bouche, en plein court de parlement, luy seant en son siege, que ce qui estoit advenu en la personne de l'Admiral et de ses adherans, avoit esté par son exprès commandement, et pour les clauses, que sedit majesté déclara. Et sur la remonstrance qui luy fut alors faicte par le sr. de Piebrac son advocat en ladite court, fut donné sur l'heure un arrest, qui fut publié à son de trompette et cry public, par tous les quartiers de la ville de Paris, par lequel il estoit commandé que à l'advenir on cessast, de tuer et massacrer, et qu'on s'abstint de piller et brigander. [...]

Celuy qui apporta les premieres nouvelles de ceste declaration, à Troyes, fut un certain abbé ecclesiastique estrangé, qui venoit de Paris, et le dist en passant par Troyes en son hostellerie. Cela fut incontinent publié par la ville et rapporté à ceux de la religion, [ce] qui les resjouist grandement. Mays ceste joye fut de courte durée. Car Belin qui estoit tousjours demouré à Paris, où il avoit esté envoyé par les catholiques de Troyes auparavant ces massacres, comme vous l'avez entendu, ayant faict tout devoir d'attraper Huyart, et quelques autres de Troyes de la religion qu'il avoit apperceus audit lieu, voyant que tous ses desseins s'en estoient allez en fumée, et qu'il ne servoit plus de rien à Paris, en partit le trente ou trente [&] uniesme jour du mois d'Aoust, pour s'en retourner à Troyes, où il arriva le mercredi troyesme jour du mois de Septembre, entre les troys et quatre heures après midi.

Dès qu'il fut entré en la ville, il commença à demander à haute voix aux premiers qu'il rencontra, si on n'avoit encores rien executé contre les huguenots, comme on avoit faict par toutes les autres villes de France, où ilz avoient esté tous tuez ; et comme il fut en sa maison, quelques siens voisins et autres catholiques des moins mauvais, desirant sçavoir si ce qu'on leur avoit rapporté touchant la susdite declaration du Roy, commandant de cesser ces massacres, estoit veritable, s'enquirent de luy comment il en alloit. Luy qui estoit d'un naturel et esprit turbulent, leur respondit tout en colere, comme forcené et espris d'une rage et furie extreme, avec sermens et blasphemes villains et execrables, qu'il n'en estoit rien, et que quiconque l'avoit rapporté en avoit menti.

Et toutefois ce malheureux l'avoit ouye publier avant que partir. Et mesme on tenoit pour certain que luy-mesme l'apportoit et s'en estoit chargé pour la donner au bailly pour la fayre publier. Si s'en alla tout de ce pas trouver le bailly, et luy dist le mot en l'oreille, le sollicitant et pressant au possible, d'y entendre au plus tost, avant que l'intention du Roy portée par la déclaration susdite, qui n'estoit desjà (à ce qu'il avoit conneu) contre son gré, que par trop esventée, le fust d'avantage.

Quelques catholiques asseurerent depuis, que Belin alla trouver le bailly, en la chambre de ville, où il estoit au conseil avec les mayre et eschevins, et que ce fut là où il luy presenta les lettres qu'[il] luy apportoit, par lesquelles il luy estoit mandé, qu'il creust entierement Belin de tout ce qui luy diroit de bouche. Et que au mesme instant il luy declara devant l'assistance sa creance qu'il dist estre de luy dire, qu'on ne fallist de tuer au plus tost, comme on avoit faict à Paris et ailleurs, tous les huguenotz et rebelles au Roy qu'on pourroit attrapper. Ce qui ravit et transporta sur l'heure hors de soy la plus part des assistans, et demurerent si estonnez oyant le recit d'un mandement si cruel et barbare, qu'ilz quitterent la place, et s'en retournerent chez eux. [...]

Les prémices du massacre

Estant prinse la resolution d'un si cruel et sanglant dessein, il fut advisé entre eux, que pour adoucir aucunement ceste barbare cruauté, et fayre qu'elle ne feust pas trouvée si estrange qu'elle seroit si on y alloit ainsy hault le pied, usant d'un glaive privé, que pour l'executer, il valloit myeulx s'aider du bourreau de la ville nommé Charles. Si le manderent tout sur l'heure. Mays il n'y voulut oncques entendre, et se monstrant plus droict et equitable, que ceux qui le voulient mettre en oeuvre, il leur dist tout court : que ce seroit contre le deu de sa charge n'ayant point accoustumé d'executer aucun sans forme de justice.

Ainsy ce bourreau ayant refusé d'estre executeur de la cruauté de ces barbares les planta là et se retira en sa maison. Et jaçoit que ceste responce heroique sortant d'un tel personnage accoustumé d'espandre le sang humain, feust assez pour adoucir et rabatre la rage et cruauté des plus felons et barbares du monde, si n'en fut le bailly et ses complices aucunement touché. Ains tout sur l'heure il envoya querir Perrenet, l'un des commitz pour la garde de ces prisonniers de la religion.

Or Perrenet n'y peust aller sur l'heure d'autant qu'il estoit lors en l'accès d'une fieubvre quarte, qui le tenoit de longue main. Mays l'un de ses compagnons nommé Martin de Bures peintre de son mestier, y alla pour entendre ce que la baillyouldroit dire. Si luy declara le mandement verbal que Belin luy avoit apporté, suivant lequel il falloitt accomoder tous ces prisonniers de la religion et les fayre passer au plus tost par le trencheant de l'espée, luy commandant de dire à Perrenet qu'il ne fallist de le fayre : qu'il n'oubliaist aussy de fayre fayre en quelque endroict des prisons, le plus commode qu'on adviseroit, une trenchée, et au bout d'icelle une fosse fort profonde et capable pour recevoir le sang des tuez, à celle fin qu'il ne ruisselast par la rue, et qu'il ne feust apperceu.

De Bures luy remonstra (à tout le moins ainsy qu'il recita depuis) que cela ne se pouvoit si promptement executer pour quelques raisons dont il paya le bailly : mays que le lendemain on y tiendroitt la main. Ce que de Bures disoit (si on doit adjouster foy à son rapport) esperant que ce pendant la declaration du Roy cy-dessus recitée, concernant les deffences de plus massacrer, qu'il disoit avoir veue, seroit publiée : et par ce moyen, ces prisonniers laschez et mitz en liberté. Là-dessus il print congé du bailly, et s'en retourna aux prisons. Mays il ne parla aulcunement à pas un de ces compagnons de ce que le bailly luy avoit dict.

Le lendemain matin, qui estoit le jeudi, quatriesme jour du mois de Septembre, Perrenet estant mandé de la part du bailly ne faillit de l'aller trouver. Si luy dist de plein sault en riant estimant que son barbare commandement feust executé : Et bien, capitaine Perrenet, est-ce faict?

A quoy Perrenet qui n'entendoit point ce jargon, pour n'avoir rien entendu du commandement que le bailly avoit faict, ne luy sceut fayre autre responce synon qu'il ne sçavoit que c'estoit.

Comment mort, dict lors le bailly, ilz ne sont doncques pas encores despeschez ! Est ce ainsy qu'on se mocque de moy ?

Et mettant d'une grande colere la main à sa dague en voulut outrager Perrenet. Si l'appaisa au myeux qu'il peut. Quoy faict, le bailly luy recita de point en point tout ce qu'il vouloit estre faict, en la mesme sorte qu'il l'avoit au paravant commandé à de Bures. Et combien que Perrenet fust un insigne garnement, d'un naturel fort sanglant, et accoustumé à toutes cruautez envers ceux de la religion, toutefois oyant ces propos il demeura comme transi. Si luy fit entendre le danger qu'il y avoit pour luy en l'execution d'une si estrange et hazardeuse entreprinse. La crainte qu'il avoit qu'il n'en feust par après recherché et poursuivy en justice, par les parens et amys de ceux qui seroient executez.

Non non, dict le bailly, (au moins ainsy que Perrenet le racompta depuis à un certain soldat au camp de La Rochelle) il n'y a rien à craindre pour vous. Je vous en garentiray. Ne craingniez point de l'executer, car nous serons fort bien advouez. Le Roy est-il pas maistre en son Royaume ? Il le veult, et commande qu'ainsy soyt faict, messieurs les lieutenants general et particulier Bazin et Belin et autres de la justice, ausquelz j'en ay communiqué l'ont consenti et signé de leurs mains. Voulez-vous une plus grande assurance ? Et si ne voulelz vous en fier à ma parolle, tenez (dict-il, tirant de sa pochette un escript qu'il disoit estre ceste maudicte resolution, et les seings desdicts Bazin et Belin apposez au bas d'icelle) gardez cela pour vostre descharge, retournez aux prisons, et n'oubliez rien de ce que je vous ay dict.

Le voulez-vous Monsieur ? (dict Perrenet).

Il ne deust pas estre à fayre (respond le bailly).

Et par le sang, avant qu'il soyt troys heures d'icy, il n'y en aura pas un seul d'eux en vie, dict Perrenet pour son à dieu. [...]

La tuerie de la prison de Troyes

Arrivé que fut Perrenet aux prisons, il trouva ces pauvres prisonniers qui s'esbatoient parmi la court (comme ilz avoient accoustumé). Et après les avoir faict desjeuner legerement, il leur dict que les juges devoient venir ce matin aux prisons, partant qu'ilz eussent à se retirer en leurs cachots, affin qu'ilz conneussent qu'ilz en faisoient une bonne et estroite garde suivant ce qui leur avoit esté commandé. Alors ces pauvres brebis commencerent à se doubter qu'elles estoient destinées à la boucherie. Si firent ce qui leur estoit enjoinct, priant Dieu qu'il luy pleust avoir pitié et compassion d'eux, leur assister et envoyer tout ce qu'il sçavoit estre necessaire pour le salut de leurs ames.

Cela faict Perrenet appella tous ses compagnons. Et [après] leur avoir entierement faict entendre ce que le bailly luy avoit commandé, ilz jurerent tous unanimement, qu'ilz l'executeroient. Mays quant ce vint au fayre, et à l'instant mesmes qu'ilz s'acheminoient aux cachots pour en tirer ces pauvres brebis, ilz n'eurent pas la force ny l'assurance de l'executer : ains ilz furent si estonnez et espris d'un tremblement et frayeur si grande, que s'entregardans les uns les autres, ilz demourerent tout fichez au milieu du chemin, les testes courbées contre bas, sans dire un tout seul mot, ny pouvoir aller avant. De maniere que force leur fut de retourner en la chambre du geollier d'où ilz estoient partis pour aller executer ce malheureux dessein.

Mays au lieu de fayre leur prouffit de cela, et de le prendre comme un advertissement venant d'en hault, pour les admonester de leur debvoir, si n'en firent-ilz point de compte. Au contraire [...]

ilz envoyerent querir tout à l'heure chez *la Verte* ou *Ducy* cabarestier, deux septiers, qui font seize pintes mesure de Troyes, d'un vin fort excellent qu'on vendoit cinq ou six solz la pinte, et pour huit solz de langues de mouton et de tripes. Et après qu'ilz furent saouls et remplis de vin, ilz firent un rosle de tous ces pauvres prisonniers qu'ilz mirent es mains de l'un de leurs compagnons, nommé Nicolas Martin, pour les appeler tous un par un à tour de rosle, et au feu qu'ilz se presenteroient les esgorger et tuer miserablement.

Celui qui fut appelé le premier, fut Jean Le Jeune procureur à Troyes. Perrenet luy monstra l'escript que le bailliy luy avoit donné, auquel la mort de tous ces pauvres gens estoit signée, par ceux qui l'avoient ainsi ordonné. L'ayant leu il commença à se troubler, et se jettant à deux genoux en terre s'escria tant qu'il peust, disant, Misericorde, levant les yeulx vers le ciel. Et s'adressant à Perrenet le pria qu'il eust pitié du sang humain.

Par la mort, voicy la pitié que j'en auray, respondit ce barbare, luy donnant à travers du corps un grand coup de hallebarde, dont il mourut.

Ludot estant appelé à son tour, se presenta allegrement, invocant le nom du Seigneur. Et s'estant approché de ces meurtriers pour recevoir le coup de la mort, il les pria qu'ilz eussent patience jusques à ce qu'il eust desvestu un pourpoint d'oeuilliers qu'il avoit endossé, et le portoit quelque fois par la ville en temps turbulent pour à un besoin se garantir d'un coup de dague ou d'espée. Et s'estant luy-mesme deslacé, et présenté son estomach nud et à découvert aux meurtriers, il reçut le coup et tomba roide mort, fort regretté de plusieurs, car oultre ce qu'il estoit homme de bien, aussi il estoit bien versé es lettres grecques [...].

Le pauvre Thibault de Meures n'en fut pas quitte à si bon compte que Ludot. Car quant se vint à son ranc, au plus tost que ces meurtriers le virent sortir hors de son cachot, ilz luy escrierent de tout loing : De Meures, mort, demeure, faisans allusion à son nom.

A l'instant l'un d'eux luy lancea un grand coup de hallebarde, et en redoubla plusieurs autres, sans le pouvoir tuer. Quoy voyant ce pauvre homme, fâché de tant languir, empoigna à deux mains le fer de la hallebarde, et ayant luy-mesme approché la pointe droict à l'endroit où gist le coeur, il s'escria à son meurtrier, d'une voix ferme et assurée : Là soldat, là, droict au coeur, droict au coeur.

Et ainsi finit ses jours, celui, lequel le plus mauvais garçon de ces meurtriers, n'eust oser attaquer, ny prendre en homme de bien, quoy qu'il feust déjà assez avancé en aage, et fort pesant.

Pour le faire court, tous ces pauvres gens souffrirent estre massacrez, aussi doucement que pauvres brebis, et sans faire aucune resistance. Vray est que l'un d'entre eux, nommé de Villemort, marchant, jeune homme et fort, ayant au sorti de son cachot advisé les corps de ses compagnons gisans morts sur la place, se sentit saisi d'une telle frayeur, que ne pouvant commander à soy-mesme, il se jeta tout sur l'heure au collet de l'un de ces meurtriers, et le serra de si près à la gorge, que s'il n'eust esté promptement secouru, à l'aventure n'en eust-il oncques échappé [...]. Mays les autres meurtriers luy firent lascher prinse à grands coups d'espées sont ilz chargerent Villemort sur les bras, et par tous les autres endroits de son corps, de maniere qu'ilz le rendirent mort sur la place.

Or il y avoit pour lors es prisons, un nommé Pierre Ancelin ceinturier de son mestier detenu pour debtes. Ce personnage avoit autre fois fait profession de la religion. Pendant qu'on massacroit ces pauvres prisonniers il estoit là perché comme un perroquet à une fenestre de la prison contemplant ceste barbare cruauté, prenant plaisir à la voir, se mocquoit et gaudissoit des corps de ceux qui avoient esté tuez : disant de l'un qu'il estoit bien gras, et de l'autre bien maigre. Mays nostre Dieu fit tout à coup descendre sur sa teste ce que justement il meritoit. Car comme il ne restoit plus en la prison un seul de ceux de la religion, qui n'eust esté esgorgé, quelcun de ces meurtriers jettant l'oeuil droict vers ceste fenestre, ayant apperceu ce rustre, qui se gaudissoit à plaie et trop à son aise le fit descendre. Et au plus tost qu'il fut devallé, il le fit passer par le fil de l'espée. Ce fait ilz s'adresserent à un nommé Claude Bredouille serrurier, prisonnier pour larcin, et le chargeant à tor et sans cause d'estre de la religion, le massacrerent. Et tout mort qu'il estoit, ilz luy couperent les pieds pour retirer les fers desquelz il estoit enfermé n'ayants pas la patience d'attendre qu'on eust fait venir un serrurier pour les ouvrir.

Après l'exécution entière de ce cruel massacre, les meurtriers jetterent les corps de ces pauvres gens en une grande fosse, qu'ilz avoient fait faire tout exprès au jardin des prisons et les entasserent l'un sur l'autre comme harans. Les uns estoient du tout expirez, et les autres tiroient encores à la mort. De sorte que l'un qui estoit au milieu de tous, fut veu enlever assez hault les corps de ses compagnons qui estoient sur luy en ceste fosse. Mays d'autant que ces meurtriers oublierent la tranchée et la fosse que le bailliy avoit commandée estre faite pour recevoir le sang de ces pauvres gens, il regorgea par dessous la porte des prisons jusques dedans la riviere, qui estoit fort proche des prisons, laquelle en fut toute teinte.

Quelques catholiques qui passerent à l'instant par ce lieu, voyant le sang qui ruisseloit de toutes parts, en prindrent un tel effroy, qu'estans comme transportez et hors d'eux, ilz s'enfuirent à travers la ville, et la remplirent toute de tumulte et d'effroy, tellement que les uns fermoient leurs

maisons, les autres courroient aux armes, se tenans devant leurs boutiques. Brief la plus part des habitans qui ne sçavoient que c'estoit de ceste conspiration, furent fort estonnez et espris d'une merveilleuse frayeur. Mays cela fut de peu de durée. Car au plus tost qu'ilz sceurent que c'estoit, ilz se tindrent à tant et commencerent de se rasseurer et ouvrir leurs boutiques.

Lorsque ceste cruauté barbare fut executée es prisons, il y avoit en icelles un tonnelier de la religion romaine nommé Berthelomy Carlot detenu pour debtes. Ce personnage estoit l'un des plus mal complexionnez de la ville, et des plus dangereux qu'on eut sceu rencontrer, qui pendant ces troubles avoit commitz infinies actes et faicts de cruauté contre ceux de la religion. Ceux qui massacrerent ces pauvres prisonniers, employerent ce malheureux et s'en servirent comme d'un bourreau, à l'execution de ce massacre. En quoy il se comporta si cruellement, qu'il en tua trente de sa propre main, comme on sceut depuis par son rapport et sa confession. A l'occasion de quoy il acquist si bien la bonne grace et faveur de quelques catholiques troyens, que pour ce seul regard ilz l'acquiterent envers ses creanciers et le retirerent de prison.

Autres assassinats

On ne se contenta pas d'avoir commitz un acte si detestable, mais outre cela on ne cessa le jour mesme qu'il fut commist, de tuer et massacrer tous ceux de la religion qu'on peut attraper. Estans entrez de fait et de force en la maison d'un nommé Colin le Brodeur, ilz se saisirent de sa femme laquelle les regardant leurs dist ces mots :

Vous faictes la passion, mais Dieu fera la vengeance.

Et l'ayant tuée à coup de dagues traisnerent le corps mort sur le pont de l'hostel-Dieu-le-conte et le jetterent en l'eau. La populace voyant qu'elle ne luy pouvoit pis fayre, et n'avoit plus moyen d'escumer le reste de sa rage sur le corps de ceste femme, qui s'en alloit à val l'eau, s'attaqua à son sang et à quelques cheveux qui estoient demourez sur la place où elle avoit esté massacrée, et s'amuserent un fort long temps à la fouiller et triper aux pieds.

Ce mesme jour ilz allerent sur les quatre heures du soir au logis d'un potier d'estain, nommé Pierre Blampignon où ilz pensoient entrer tout de plein sault. Mais ilz trouverent les huis si bien barrez qu'ilz furent contrains de s'arrester tout court sur le pavé. Si commencerent à vouloir fonder la porte. Et comme ilz estoient après, les archez du prevost des mareschaulx survindrent, qui firent commandement de par le Roy à Blampignon de fayre ouverture. Ce qu'il fit esperant qu'ilz le garentiroient de tout mal. Mays comme il estoit sur le point de sortir, il veit en la rue un fort gros amas de personnes qui s'estoient là rendu en armes. Si demoura tout esperdu et espris de frayeur. Mays ce qui luy fut comme une surcharge d'une trop plus grande fut, quant il apperceut un certain menestrier nommé Jean Hasle. Allora il commença à desesperer du tout de sa vie : sachant bien que Hasle luy vouloit mal de mort, à cause que quelque temps au paravant, il l'avoit faict fouetter par les carrefours de la ville, pour quelque larrecin qu'il avoit commitz, et ne doubtoit point que se voyant promptement les moyens en main pour s'en venger, il ne le fist.

Toutefois ce pauvre homme reprenant ses espritz, esleva les yeux et les mains jointes au ciel, et s'estant recommandé à Dieu il sortit en la rue. A peine avoit-il passé le seuil de la porte de son logis, que ce Jean Hasle luy passa l'espée de part en part à travers du corps. Un autre catholique nommé Jean de Compienne, chaussetier de son mestier, luy donna deux coups de dague. Puis on commença à le charger de toutes parts, si rudement, que ayant receu plusieurs coups, il tomba mort sur la pavé. Et après l'avoir despouillé, ilz enleverent le corps et le trainerent vers la porte de Comporté, et le jetterent en l'eau en un endroit où il y avoit plus d'ordure et de fange que d'eau.

Le lendemain de ce cruel massacre qui estoit le cinquiesme jour du mois de Septembre, tous ceux qui l'avoient commitz et executé, s'assemblerent de grand matin en la chambre de l'un d'eux nommé Laurent Hellot dict *le Doreux*, où ayans apporté toutes les hardes, accoustremens et despouilles de ces pauvres brebis esgorgées, ilz les partirent entre eux et y demurerent jusques à huit heures du soir. Or le bailly de Troyes, Anne de Vauldrey, avoit comme je vous ay dict cy-dessus, reçu dès le jour precedent le massacre des prisons, les lettres de declaration du Roy des vingt-huit et trentiesme jours du mois d'Aoust, cy-devant inserées, portans deffences de ne plus massacrer, ravager, piller, ny prendre prisonniers aulcuns de la religion ; avec commandement exprès aux juges de lascher et mettre hors des prisons ceux qui estoient detenus en icelles. Si garda lesdites lettres sans les esventer, jusques au lendemain dudit massacre. Auquel jour il les fit publier par les carrefours de la ville à son de trompette et cry public, applicant en ce faisant le remede après la mort.

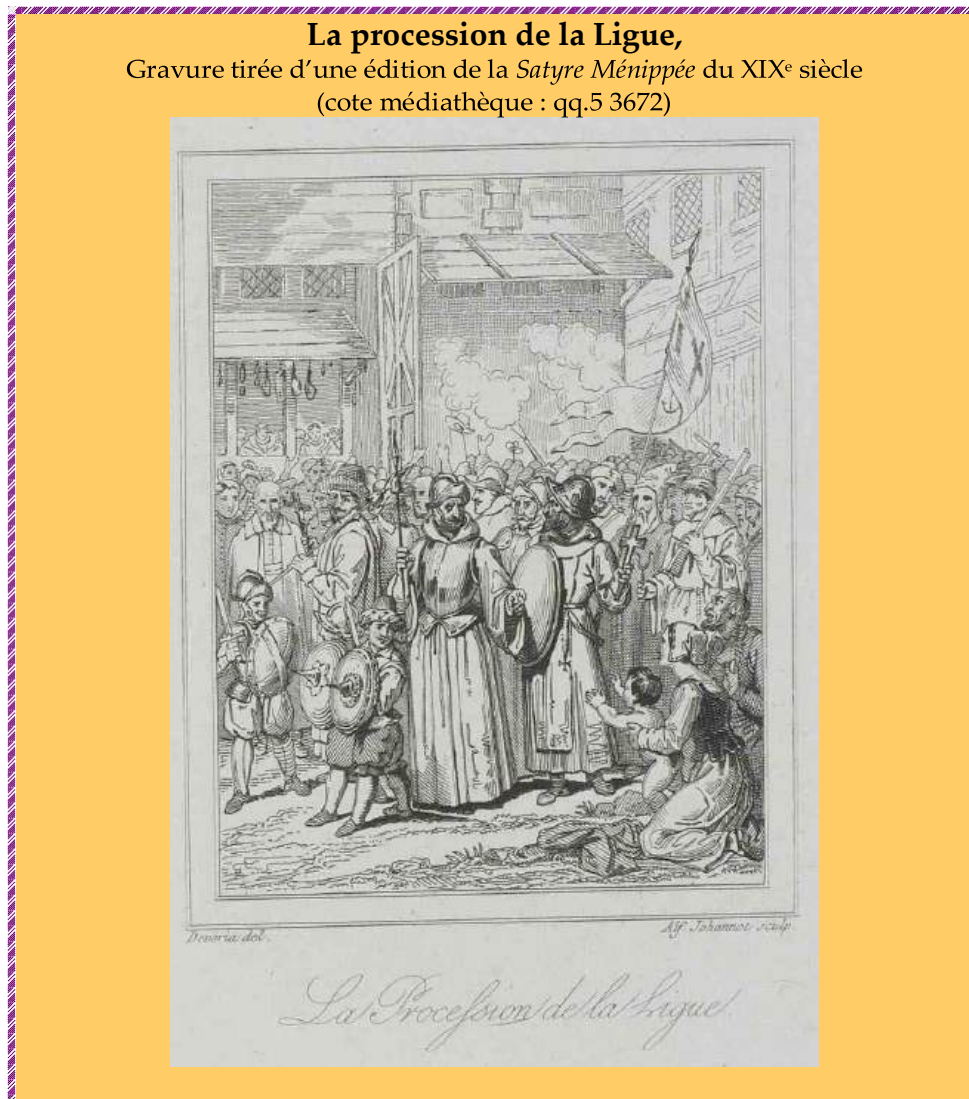
☞ Comment se déroula la « Saint-Barthélémy » troyenne, d'après le récit de Nicolas Pithou ?

2. La participation de Pierre Pithou, catholique modéré, à la rédaction de *La Satyre Ménippée*

A. Le contexte de rédaction de *La Satyre Ménippée*

La *Satyre Ménippée* (on trouve aussi l'orthographe *Satire Ménippée*) est une œuvre collective publiée en 1593. Elle est une réponse d'intellectuels et de juristes modérés et rationnels à un événement inouï de l'histoire de France : la tenue, en 1593, d'Etats Généraux à Paris par des catholiques extrémistes, pour élire un roi de leur religion apte à s'imposer à Henri de Bourbon (Henri IV). Celui-ci, de religion protestante, a officiellement succédé à Henri III (assassiné en 1589 par un moine fanatique) en tant que son plus proche parent mâle. Mais, en pleine guerre de religion opposant catholiques et protestants, il n'est pas reconnu par certaines grandes familles catholiques du royaume, à commencer par celle des Guise, à laquelle appartient le duc de Mayenne qui a convoqué ces Etats Généraux. Les Etats Généraux sont une assemblée réunissant les représentants du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie des villes, convoqués en général lorsque le roi sollicite leur soutien pour régler une crise politique, ou obtenir une levée d'impôts.

Les catholiques extrémistes sont unis dans la Ligue, association politique et mystique visant à purifier la France en lui redonnant son unité religieuse et un roi catholique. Ils veulent donc démettre Henri IV.



C'est dans cette optique que les Etats généraux de 1593, dits « Etats de la Ligue », sont convoqués. Charles de Mayenne se verrait bien roi de France. Une autre solution préconisée est de donner la couronne de France à l'infante Isabelle, fille du roi d'Espagne, qui devra épouser un prince français.

Familière description des Etats de la Ligue,
Gravure tirée d'une édition de la *Satyre Ménippée* du XIX^e siècle
(cote médiathèque : qq.5 3672)



Mais mal préparés, ces Etats Généraux se révèlent chaotiques, et le Parlement les force à se reconnaître incompetents pour l'élection d'un roi. Entretemps, Henri IV a abjuré le protestantisme (il s'est converti au catholicisme). Son sacre en février 1594 accélère les ralliements et Paris finit par capituler devant le roi en mars.

B. Le texte et ses auteurs

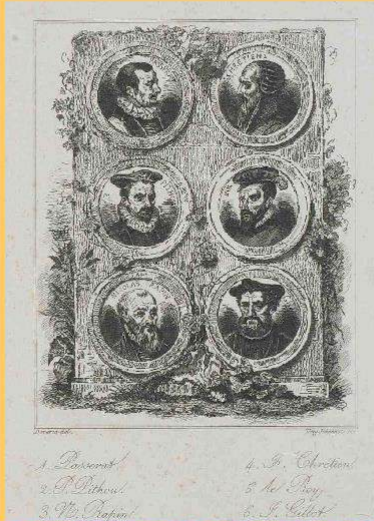
Le titre, *Satyre Ménippée*, renvoie à une tradition de textes satiriques provenant de l'Antiquité : l'écrivain latin du 1^{er} siècle avant J.-C., Varron, avait déjà rédigé des Satires Ménippées, poèmes satiriques dont seuls quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Ménippe était un cynique grec, célèbre pour ses railleries.

Le texte qui nous concerne est une œuvre collective qui exprime la résistance des partisans parisiens du roi Henri IV, rassemblés dans le camp des « politiques », catholiques modérés hostiles aux extrémismes de tout poil, au débordement de fureur qui ravage alors la France, aux tentatives de main-mise de l'Espagne sur le royaume de France, et partisans de la raison et de la conciliation.

En raison de la législation sur les libelles diffamatoires, les auteurs de l'œuvre souhaitèrent demeurer dans l'anonymat, anonymat qui fut rapidement éventé dans les milieux parlementaires auxquels appartenait Pierre Pithou. La base de l'œuvre est due à Pierre (ou Jean) Leroy, chanoine du cardinal de Bourbon. Sur cette base ont travaillé le Troyen Jean Passerat, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Jacques Gillot et Pierre Pithou. Si certaines attributions restent encore discutées, on sait que Pierre Pithou rédigea la très célèbre *Harangue de Monsieur d'Aubray pour le Tiers-Etats* et donna à l'œuvre sa physionomie finale.

Les auteurs de la *Satyre Ménippée*,

Gravure tirée d'une édition de la *Satyre Ménippée*
du XIX^e siècle (cote médiathèque : qq.5 3672)



Pierre Pithou

(cote médiathèque : gravure 106 10a)

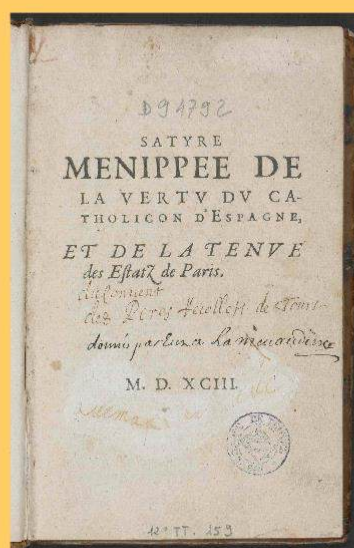


L'œuvre présente, sur le mode satirique, l'ouverture des États Généraux de 1593, et fait se succéder les harangues (discours) de six fameux ligueurs, tous plus ridicules, dans leurs propositions, leurs prétentions, leur pédantisme et leurs mensonges, les uns que les autres. Arrive le colonel d'Aubray, représentant du Tiers États et membre du clan « politique », dont la harangue rompt avec le reste : sur un ton pathétique et sérieux, il développe le point de vue d'un ligueur repent, que la raison a ramené dans le camp du roi.

Dans cette harangue, Pierre Pithou se fait fort de démontrer que les soi-disant querelles religieuses qui ravagent la France ne sont en fait que des conflits politiques. Indéfectible défenseur des rois Henri III, puis Henri de Navarre (Henri IV), contre leurs opposants ultra-catholiques (le clan des Guise, la Ligue), il met toute sa science de juriste à restaurer la légitimité de leur pouvoir. Dans ce discours, comme dans une grande partie de son œuvre, il se montre obnubilé par la paix civile et l'ordre social. S'appuyant sur la raison, faisant renaître la critique, il participa ainsi à la construction d'un savoir laïc cherchant à cantonner le religieux dans la sphère privée. Il contribua, avec d'autres, à la transformation de la monarchie qui évoluera alors progressivement vers l'absolutisme.

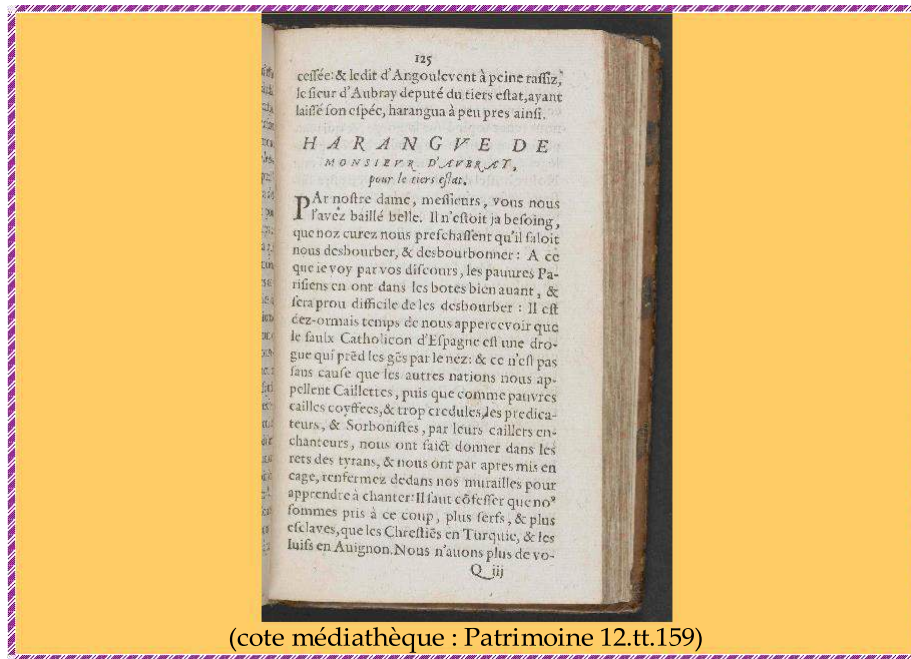
D'abord diffusée de façon manuscrite sous le manteau, dès le printemps 1593, l'œuvre fut imprimée pour la première fois sans doute à Tours par l'imprimeur du roi Jamet Mettayer en 1594. Formidable outil de propagande, elle connut immédiatement un immense succès et contribua à discréditer définitivement la Ligue et à ramener les esprits dans le camp du roi Henri IV. De nombreuses éditions suivirent, avec de multiples variantes.

Il s'agit peut-être ici d'une édition originale de la *Satyre Ménippée*.

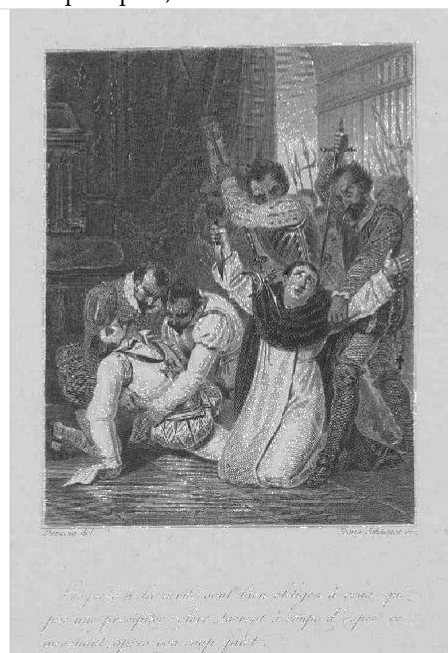


(cote médiathèque : Patrimoine 12.tt.159)

C. Extrait de la Harangue de Monsieur d'Aubray pour le tiers-estats



« O Paris qui n'es plus Paris, mais une spelunke [caverne, antre] de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Ouallons et Napolitains : un asyle et seure retraicte de voleurs, meurtriers, et assassinateurs [...]. Te voylà aux fers : te voylà en l'inquisition d'Espagne, plus intolérable millefois, et plus dure à supporter aux esprits nais libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts, dont les Espagnols se sçauoient adviser ! Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles, et d'offices : quelques nouveaux edicts qui ne t'importoient nullement : et tu endurees qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, [...] qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers : qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats : tu le vois, et tu l'endures : tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves, et le loües, et n'oserois et ne sçauois faire autrement : Tu n'as peu supporter ton Roy si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen, et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastiments, accreüe de forts et superbes ramparts, ornee de privileges et exemptions honorables : Que dy-je ? peu supporter, c'est bien pis : tu l'as chassé de sa ville, de sa maison de son lict : Quoy chassé ? tu l'as poursuivy : quoy poursuivy ? tu l'as assassiné : canonisé l'assacinateur, et fait des feux de joye de sa mort : Et tu vois maintenant combien ceste mort t'a proffité : Car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus pres, comme tu as à ton dam desjà expérimenté. »





Les Français, dans la misère, se voyant mourir par la peste, se disputent le cadavre d'un mort, et se disputent le pain d'un mort.

Gravure tirée d'une édition de *La Satyre Ménippée* du XIX^e siècle (cote médiathèque : qq.5 3672)

« Je vous prie messieurs, s'il est permis de jeter encor ces derniers abois en liberté, considerons un peu, quel bien et quel profit nous est venu de ceste detestable mort [*la mort du roi*], que nos prescheurs nous faisoient croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. [...] [C]hacun avoit encor en ce temps là du bled en son grenier, et du vin en sa cave : chacun avoit sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles [...] Mais maintenant qui se peut vanter d'avoir dequoy vivre pour trois sepmaines, si ce ne sont les voleurs, qui sont engraissez de la substance du peuple, et qui ont pillé à toutes mains les meubles des presents, et des absents ? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes noz provisions, venduz nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à noz habitz pour vivoter bien chetivement ? où sont noz salles, et noz chambres tant bien garnies [...] et tapissees ? où sont noz festins, et noz tables friandes ? nous voylà reduictz au laict et au fromage blanq comme les Suysses : noz banquets sont d'un morceau de vache pour tous metz : bien heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chiens : et bien-heureux qui a tousjours eu du pain d'avoine et s'est peu passer de bouillie de son, vendüe au coing des ruës, aux lieux qu'on voyoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton : et n'a pas tenu à monsieur le Légat, et l'Ambassadeur Mandosse, que n'ayons mangé les oz de nos peres, comme font les saulvages de la nouvelle Espagne¹. Peut-on se souvenir de toutes ces choses, sans larmes, et sans horreur ? et ceux qui en leur conscience sçavent bien qu'ils en sont cause, peuvent ils en ouïr parler sans rougir, et sans apprehender la punition que Dieu leur reserve, pout tant de maux, dont ils sont auteurs ? Mesmement, quand ils se représenteront les images de tant de pauvres bourgeois, qu'ils ont veus par les ruës tomber tous roides morts de faim : les petits enfans mourir à la mammelle de leurs meres allangories, tirants pour neant, et ne trouvant que sucer : les meilleurs habitans, et les soldats marcher par la ville, [...] pasles et foibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre : ressemblants plus des fantomes que des hommes [...] . Fut-il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons veüe et enduree ? fut-il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons ? Où est l'honneur de nostre Université ? où sont les colleges ? où sont les escoliers ? où sont les leçons publiques où l'on accouroit de toutes les partz du monde ? où sont les religieux estudiants aux couvents ? ils ont pris les armes, les voylà tous soldats desbauchez. Où sont noz chasses, où sont noz precieuses reliques ? Les unes sont fonduës et mangees : les autres sont enfouyes en terre de peur des voleurs et sacrileges : où est la reverence qu'on portoit aux gens d'Eglise, et aux sacrez mysteres ? chacun maintenant faict une religion à sa guise : et le service divin ne sert plus qu'à tromper le monde par hypocrisie : les prebstres et les predicateurs se sont renduz si venaux, et si mesprisez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux, ny de leurs sermons, sinon quand on en a affaire pour prescher quelques faulses nouvelles. Où sont les princes de sang, qui ont tousjours esté personnes sacrees, comme les colonnes et apuis de la couronne, et monarchie Françoisse ? Où sont les pairs de France, qui devroient estre icy les premiers pour ouvrir, et honorer les estats ? [...] Où est la majesté et gravité du parlement et jadis tuteur de Roys, et mediateur entre le peuple et le prince ?

¹ Allusion à l'ambassadeur du roi d'Espagne Philippe II, Bernardino de Mendoza : présent à Paris lorsqu'en juin 1590 la famine toucha les Parisiens assiégés, il proposa de faire de la farine en réduisant en poudre les ossements

Vous l'avez mené en triomphe à la bastille, et trainé l'autorité, et la justice captive plus insolemment, et plus honteusement que n'eussent fait les Turcs : vous avez chassé les meilleurs et n'avez retenu que la racaille, passionnée, ou de bas courage : encore parmi ceux qui ont demeuré, vous ne voulez pas souffrir que quatre ou cinq disent ce qu'ils pensent, et les menacez de leur donner un billet, comme à des herétiques, ou politiques². Et néanmoins vous voulez qu'on croie que ce que vous en faites, n'est que pour la conservation de la religion, et de l'estat. C'est bien dict : examinons un peu vos actions, et les deportemens du Roy d'Espagne envers nous [...].

[Le roi d'Espagne] a tasché de semer la division et la discorde parmi nous mesmes : et si tost qu'il a veu noz princes se mescontenter, ou se bigarrer, il s'est secrettement jecté à la traverse, pour encourager l'un des partiz, nourrir et fomentier noz divisions, et les rendre immortelles, pour nous amuser à nous quereller, entrebattre, et entretenir l'un l'autre, à fin d'estre ce pendant laissé en paix : et tandis que nous affoiblirons, croistre, et s'augmenter de nostre perte et diminution. C'est la procedure qu'il a tenuë depuis qu'il veit messieurs les Princes de Vendosme et de Condé³ mal contents, qui attirerent avecq eux la maison de Montmorency, et de Chastillon⁴, pour s'opposer aux avantageux progresz, et advancement de vostre pere et de vos oncles, monsieur le Lieutenant⁵, qui avoyent envahy et usurpé toute l'autorité et puissance Royale du temps du petit Roy François⁶ leur neveu : je ne dy rien que toute la France jusques aux plus petits, voyre que tout le monde universel ne sache : car toutes les sanglantes tragedies qui ont depuis esté jouées sur ce pitoyable eschaufaut François, sont toutes nees et procedees de ces premieres querelles : et non de la diversité de religion, comme sans raison on a fait jusques icy croire aux simples et idiots.

[...] Et vistes vous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple, qui n'ayent tousjours pris quelque tiltre specieux de bien public, ou de religion ? Et toutesfois quand il a esté question de faire quelque accord, tousjours leur interest particulier a marché devant, et ont laissé le bien du peuple en arriere, comme chose que ne toucheront point : ou bien s'ils ont esté victorieux, leur fin a tousjours esté de subjuguier et mastiner [*gourmander, maîtriser*] le peuple, duquel ilss'estoyent aydez à parvenir au dessus de leurs desirs : Et m'esbahy, puis que toutes les histoires tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouve encor des hommes si pauvres d'entendement, de s'embatre [*se ruer sur*], et s'envoler à ce faux leurre. [...] Car je m'assure qu'il n'y a pas une de vous, qui n'ait quelque interest special, et qui ne desire que les affaires demeurent en trouble : Il n'y a pas un qui n'occupe le benefice, ou l'office, ou la maison de son voysin : ou qui n'en ayt pris les meubles, ou leur revenu, ou fait quelque volerie et meurtre par vengeance, dont il craint estre recherché si la paix se faisoit. [...] Si je voyoys icy des Princes du sang de France, et des pairs de la couronne, qui sont les principaux personnages, sans lesquels on ne peut assembler ny tenir de justes et legitimes estats : si j'y voyoys un Connestable, un Chancelier, des Mareschaux de France, qui sont les vrais officiers pour autorizer l'assemblee : si j'y voyoys les Presidens des Cours souveraines, les Procureurs generaux du Roy en ses Parlemens, et nombre d'hommes de qualité, et de reputation, congus de long temps pour aymer les bien du peuple, et leur honneur : ha veritablement j'esperoy, que ceste congregation nous apporteroit beaucoup de fruct : et me fusse contenté de dire simplement la charge que j'ay du tiers estats : pour représenter l'interest que chacun a d'avoir la paix : Mais je ne voy icy que des estrangers passionnez, aboyans apres nous, et alterez de nostre sang et de nostre substance : je n'y voy que des femmes ambitieuses, et vindicatives : que des prestres corrompus, et desbauchez, et pleins de folles esperances : Je n'y voy noblesse qui vaille, que trois ou quatre qui nous eschappent, et qui s'en vont nous abandonner. Tout le reste n'est que ripaille necessiteuse, qui ayme la guerre, et le trouble : parce qu'ils vivent du bien du bon-homme : et ne sçauroyent vivre du leur, ny entretenir leur train en temps de paix : tous les gentilshommes de noble race et de valeur, sont de l'autre part, aupres de leur Roy, et pour leur pays. »

² Allusion à l'emprisonnement des parlementaires en janvier 1589, après l'assassinat des Guise, à leur épuration, à la formation d'un nouveau parlement ligueur, à la fuite hors de Paris de ceux qui restent fidèles au roi et tentent de gagner le parlement institué par Henri III à Tours ; les billets sont les lettres de cachet.

³ Antoine, duc de Vendôme et roi de Navarre, père d'Henri de Navarre, futur Henri IV, et son frère Louis 1^{er}, prince de Condé.

⁴ A laquelle appartient Gaspard de Coligny, amiral de France.

⁵ Charles, duc de Mayenne, était le frère d'Henri 1^{er} duc de Guise et de Louis cardinal de Guise, assassinés à Blois, et fils de François de Guise, lui-même frère de Charles, cardinal de Lorraine, et de Claude, duc d'Aumale...

⁶ François II, 1544-1560, fils d'Henri II et de Catherine de Medicis, roi de France de 1559 à 1560, qui, de constitution fragile, mourut subitement à cause d'un abcès à l'oreille mal soigné.

« En fin nous voulons un Roy pour avoir la paix : Mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles, qui s'ennuyans de leur Roy paisible, esleurent la Cigoygne qui les devora toutes. Nous demandons un Roy et chef naturel, non artificiel : un Roy desjà fait, et non à faire : et n'en voulons point prendre le conseil des Espagnols, nos ennemis inveterez, qui veulent estre nos tuteurs par force, et nous apprendre à croire en Dieu, et en la foy Chrestienne, en laquelle ils ne sont baptisez, et ne la cognoissent que depuis trois jours [allusion à la Reconquista récente de l'Espagne sur les musulmans]. Nous ne voulons pour conseillers et medecins ceux de Lorraine, qui de long temps béent apres nostre mort : le Roy que nous demandons est desjà fait par la nature, nay au vray parterre des fleurs de lyz de France : jetton droit et verdoyant du tige de S. Loys. Ceux qui parlent d'en faire un autre, se trompent, et ne sçauroyent en venir à bout, pour faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des Roys pour les porter : on peut faire une maison, mais non pas un arbre, ou un rameau verd : il faut que nature le produise par espace de temps du suc, et de la mouëlle de la terre, qui entretient le tige en sa seve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer, et un nez d'argent : mais non pas une teste [...]. En un mot, nous voulons que monsieur le Lieutenant sçache que nous recognoissons pour nostre vray Roy, legitime, naturel, et souverain seigneur, Henry de Bourbon, cy devant Roy de Navarre : C'est luy seul par mille bonnes raisons que nous recongnoissons estre capable de soustenir l'Estat de France, et la grandeur de la reputation des François : luy seul qui peut nous relever de nostre cheute : qui peut remettre la couronne en sa premiere splendeur, et nous donner la paix. [...]]Je puis dire avec verité, comme vous mesmes, et tous ceux qui hantent le monde ne nieront pas, que de tous les Princes que la France nous monstre marquez à la fleur de lyz, et qui touchent la Couronne, voire de ceux qui desirent en approcher, il n'y en a point qui merite tant que luy, ny qui ayt tant de vertus Royales, ny tant d'avantages sur le commun des hommes : Je ne veux pas dire les defauts des autres : mais s'ils estoient tous proposez sur le tableau de l'election, il se trouveroit de beaucoup le plus capable, et le plus digne d'estre esleu. Une chose luy manque, que je diroy bien à l'aureille de quelqu'un, si je vouloy : Je ne veux pas dire la religion differente de la nostre que luy reprochez tant : Car nous sçavons de bonne part que Dieu luy a touché le cœur, et veut estre enseigné, et desjà s'accommode à l'instruction : mesme a fait porter parolles au saint Pere de sa prochaine conversion : dequoy je fay estat, comme si je l'avoy veuë : tant il s'est tousjours monstré respectueux en ses promesses, et religieux gardien de ses parolles : mais quand ainsi seroit qu'il persisteroit en son opinion, pour cela le faudroit-il priver de son droict legitime de succession à la couronne ? Quelles loix, quels chapitres, quelle evangile nous enseigne de deposser les hommes de leurs biens, et les Roys de leurs Royaumes pour la diversité de religion ? l'excommunication ne s'estend que sur les ames, et non sur les corps, et les fortunes : Innocent troisieme exaltant le plus superbement qu'il peut sa puissance Papale, dit que comme Dieu a fait deux grands luminaires au ciel, sçavoir est le Soleil pour le jour, et la Lune pour la nuit : ainsi en a-il fait deux en l'Eglise : l'un pour les ames, qui est le Pape, qu'il accompare au soleil, et l'autre pour les corps, qui est le Roy : ce sont les corps qui jouissent des biens, et non pas les ames : l'excommunication donc ne les peut oster : car elle n'est qu'un medicament pour l'ame, et pour la guerir, et ramener à santé, et non pas pour la tuer : elle n'est pas pour damner, mai pour faire peur de damnation.[...] Je demanderoiy volontiers, quand on auroit osté le Royaume, et la couronne à un Roy pour estre excommunié, ou heretique, encor faudroit-il en eslire, et en mettre un autre en sa place : car il ne seroit pas raisonnable que le peuple demeurst sans Roy comme vous autres messieurs y voulez dignement pourveoir : mais s'il advenoit par apres que ce Roy, excommunié et destitué de ses estats, revint à resipiscence se convertist à la vraye foy, et obtint son absolution du mesme Pape, ou d'un autre subsequent : comme ils sont assez coustumiers de revoquer et deffaire ce que leur predecesseur a fait : comment est-ce que ce pauvre Roy depouillé rentreroit en son Royaume : Ceux qui en seroient saisis, et trienaux possesseurs [possesseurs pour trois ans] à juste tiltre, s'en voudroient-ils demettre, et luy quitter les places fortes, et les thresors et les armées ? Ce sont contes de vieilles : Il n'y a ny raison, ny apparence de raison en tout cela : Il y a long temps que l'axiome est arresté, que les Papes n'ont aucun pouvoir de juger des Royaumes temporels. [...] Vrayment, si nous n'avions plus de sang de ceste noble famille Royale, ou que nous fussions en un Royaume d'election, comme en Pologne, ou en Hongrie, je ne dy pas qu'il n'y fallust entendre : mais ayans de temps immemorial ceste loüable loy, qui est la premiere et la plus ancienne loy de nature, que le fils succede au pere, et les plus proches parens en degré de consanguinité à leurs plus proches de la mesme ligne et famille : et ayans un si brave et genereux Prince en ce degré, sans controverse ny dispute, qu'il ne soit le vray naturel et legitime heritier, et plus habile à succeder à la couronne : Il n'y a plus lieu d'election, et faut accepter avec joye et alegresse ce grand Roy que Dieu nous envoie, qui n'a que faire de nostre ayde pour l'estre et qui l'est desjà sans nous, et le sera encor malgré nous, si nous l'en voulons empescher. »

- ☞ *Comment d'Aubray présente-t-il la situation de Paris au moment des États Généraux de 1593 ? Analyser le style littéraire de l'extrait.*
- ☞ *Comment justifie-t-il le ralliement à Henri IV ?*